



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 20 n° 10 au cat.

La victimisation criminelle au Canada, 1999

par Sandra Besserer et Catherine Trainor

Faits saillants

- Le taux de victimisation est demeuré pratiquement inchangé en 1999. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 menée par Statistique Canada, 25 % des Canadiens de 15 ans et plus ont été victimes d'au moins un acte criminel au cours de l'année précédente, comparativement à la proportion de 23 % observée en 1993, la dernière année où l'enquête sur la victimisation a été réalisée. Parmi les huit crimes mesurés par l'ESG, les taux d'agression sexuelle, de vol qualifié, de voies de fait, d'introduction par effraction, de vol de véhicule à moteur/de pièces et de vandalisme n'ont pas beaucoup changé entre 1993 et 1999. Toutefois, des augmentations ont été enregistrées par rapport au vol de biens personnels et au vol de biens du ménage.
- Le taux de déclaration à la police a diminué en 1999. Pour les huit types de crimes mesurés par l'ESG, moins de quatre incidents sur dix (37 %) ont été signalés à la police. Ce pourcentage était de 42 % en 1993. La principale raison invoquée par les victimes en 1999 pour ne pas signaler l'incident était que celui-ci n'était « pas assez important » (36 % des incidents non signalés). Cette raison avait été choisie pour 25 % d'incidents non déclarés en 1993.
- Au total, 8,3 millions d'incidents de victimisation ont été signalés à l'ESG en 1999. Environ la moitié de ces incidents comportaient un crime contre la personne (agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait ou vol de biens personnels), alors qu'environ le tiers comportaient un crime contre le ménage (introduction par effraction, vol de véhicule à moteur/de pièces, vol de biens du ménage ou vandalisme). Les autres 15 % des incidents ne pouvaient être classés dans l'un de ces huit types de crimes.
- Dans l'ensemble, pour les quatre types de crimes contre la personne qui ont été examinés, les taux des hommes et des femmes étaient très semblables. Des taux de victimisation plus élevés ont été déclarés pour les jeunes personnes de 15 à 24 ans, les personnes vivant en milieu urbain et celles dont le revenu du ménage était inférieur à 15 000 \$.
- Pour les quatre crimes contre le ménage, le taux de victimisation était plus élevé, encore une fois, pour les personnes vivant en milieu urbain. Toutefois, les ménages ayant un revenu plus élevé (60 000 \$ et plus) avaient un taux plus élevé que les ménages ayant un revenu plus faible. De plus, le taux de crimes contre les ménages était le plus élevé chez les personnes vivant dans une maison jumelée, une maison en rangée ou un duplex comparativement à un appartement ou à une maison individuelle. Les taux étaient plus élevés pour les locataires que pour les personnes qui étaient propriétaires de leur logement.
- Les taux de victimisation avaient tendance à être plus élevés dans l'Ouest du Canada. Parmi les dix provinces, la Colombie-Britannique a affiché les taux les plus élevés à la fois de victimisation des personnes et de victimisation des ménages en 1999, ce qui est en partie attribuable à des taux de vol de biens personnels et de biens du ménage plus élevés. Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont enregistré les taux de victimisation des personnes les plus faibles et l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick ont déclaré les taux de victimisation des ménages les plus bas.
- La majorité des Canadiens croient que les niveaux de criminalité sont stables. En 1999, 54 % de la population croyait que la criminalité dans leur quartier n'avait pas varié au cours des cinq années précédentes. Ce pourcentage a considérablement augmenté par rapport au chiffre de 43 % consigné lors de l'ESG de 1993.
- Les résultats de l'ESG indiquent qu'une importante proportion de la population est satisfaite de sa sécurité personnelle et que ce pourcentage suit une tendance à la hausse. Plus particulièrement, 91 % des Canadiens ont déclaré en 1999 être très satisfaits ou plutôt satisfaits de leur sécurité personnelle, soit une amélioration par rapport aux 86 % enregistrés en 1993. En outre, les Canadiens se sentaient plus en sécurité dans diverses situations telles que lorsqu'ils étaient seuls à la maison, qu'ils marchaient seuls ou qu'ils utilisaient les transports en commun après la tombée de la nuit.
- Les Canadiens sont très satisfaits du travail effectué par leur service de police local. Ils sont beaucoup moins satisfaits de la performance des tribunaux criminels, et des systèmes carcéral et de libération conditionnelle.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/ abonnements

Les prix n'incluent pas les taxes de ventes

Le produit n° 85-002-XPF au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.
ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.
ISSN 1205-8882

Novembre 2000

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2000
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

En 1999, dans le cadre de son programme d'Enquête sociale générale, Statistique Canada a effectué une enquête sur la victimisation et les perceptions du public au sujet de la criminalité et du système de justice. Il s'agissait de la troisième fois que l'Enquête sociale générale (ESG) examinait la victimisation, les cycles précédents ayant été menés en 1993 et 1988.

Pour l'enquête de 1999, des interviews téléphoniques ont été menées auprès d'environ 26 000 personnes de 15 ans et plus qui vivaient dans les 10 provinces¹. On a demandé à tous les répondants leur opinion au sujet du niveau de criminalité dans leur quartier, on les a interrogés au sujet de leur crainte d'être victimes d'un crime et on leur a demandé leur opinion au sujet de la performance du système de justice. On les a aussi interrogé sur leurs expériences de victimisation criminelle. On a demandé aux répondants qui avaient été victimes d'un crime au cours des 12 mois précédents de fournir des précisions sur chaque incident, y compris le moment et l'endroit où il était survenu, si l'incident avait été signalé à la police et l'impact que cette expérience avait eu sur eux.

Le présent *Juristat* fournit un aperçu des résultats de l'Enquête sociale générale de 1999 et, lorsque cela est possible, une comparaison de ces résultats avec ceux des enquêtes menées en 1993 et 1988. Les résultats ayant trait au problème de la violence conjugale sont examinés dans la version de l'an 2000 du rapport *La violence familiale au Canada : un profil statistique*². D'autres rapports renfermant des analyses des résultats de l'ESG de 1999 seront diffusés dans les prochains mois. Dans un numéro du *Juristat* à venir, on présentera une analyse des données de l'ESG de 1999 sur les perceptions qu'a le public de la criminalité et du système de justice, alors qu'un deuxième rapport tracera un profil plus détaillé de la victimisation au Canada.

Améliorations à l'Enquête

Un des principaux objectifs du programme de l'ESG est de suivre l'évolution de phénomènes sociaux tels que la criminalité au fil du temps. Le fait de répéter une enquête permet d'examiner cette évolution. Toutefois, on se demande toujours s'il est souhaitable d'apporter des améliorations aux questions pour profiter des connaissances acquises lors de la réalisation d'une enquête antérieure ou s'il est préférable d'utiliser les mêmes questions afin d'assurer la comparabilité des données. Deux améliorations principales ont été apportées à l'ESG de 1999 : on a ajouté un module sur la violence conjugale et modifié la définition des voies de fait.

Comme par le passé, l'enquête de 1999 a permis de mesurer la fréquence de huit infractions précises : l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, le vol de biens personnels, l'introduction par effraction, le vol de véhicule à moteur/de pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme. Les quatre premières infractions forment la catégorie des crimes contre la personne et les quatre dernières, celle des crimes contre les ménages (voir l'encadré 1). À la différence de l'ESG de 1993, dans l'ESG de 1999, on a posé aux répondants qui avaient déjà été mariés ou qui avaient vécu en union libre, une série de questions pour mesurer la fréquence des agressions sexuelles et des voies de fait aux mains d'un conjoint/partenaire ou d'un ex-conjoint/partenaire pendant les cinq années précédentes. Il s'agissait d'une importante amélioration par rapport à l'enquête précédente qui ne comprenait que des questions de nature générale sur les agressions sexuelles et sur les voies de fait, et ne faisait que rappeler aux répondants d'inclure les actes perpétrés par des membres de la famille et des non-membres de la famille. La recherche a démontré que dans le cas de questions sensibles comme la violence familiale, les répondants sont plus disposés à divulguer des renseignements sur la violence si on leur pose une série de questions au sujet d'actes précis dont ils auraient été victimes aux mains de leur conjoint/partenaire.

Le deuxième changement apporté à l'ESG a trait à la définition des voies de fait. Pour l'ESG de 1993, toutes les menaces, y compris celles qui n'étaient pas proférées face à face, étaient incluses dans la définition des voies de fait. Afin d'être conforme à la définition des voies de fait contenue dans le *Code criminel*, on n'a inclus que les menaces

¹ Pour plus de précisions, voir la section sur la méthodologie.

² Voir la publication n° 85-224-XIF au catalogue de Statistique Canada.

proférées face à face en 1999. Cette modification s'applique également à la définition du vol qualifié, qui est une voie de fait ou tentative de voie de fait comportant le vol de biens.

Il est clair que le nouveau module sur la violence familiale et la définition plus exacte des voies de fait dans l'ESG de 1999 sont des améliorations. Ces changements, toutefois, affectent la comparabilité de ces données avec celles des ESG précédentes. Pour faire des comparaisons avec les données de l'enquête de 1993, il faut rajuster les résultats obtenus. Plus précisément, on a supprimé des chiffres de 1993 et 1999, les données sur les agressions sexuelles et les voies de fait aux mains d'un conjoint/partenaire actuel ou d'un ex-conjoint/partenaire. De plus, les données de 1993 ont été rajustées pour tenir compte de la nouvelle définition des voies de fait. Ces ajustements aux données nous permettent de faire des comparaisons entre les données des enquêtes de 1993 et celles de 1999.

On ne fait aucune comparaison avec les résultats de l'ESG de 1988 pour ce qui est des trois crimes avec violence (agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait). On a apporté des changements importants à la définition des agressions sexuelles entre l'enquête de 1988 et celle de 1993. De plus, il n'est pas possible de réviser la définition de 1988 de façon à inclure seulement les menaces proférées face à face.

Comparaison des données sur la victimisation avec les données de la criminalité déclarées par la police

Les deux principales sources d'information sur les taux de criminalité au Canada sont les enquêtes sur la victimisation comme l'ESG et les enquêtes menées auprès des services de police comme le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ces deux enquêtes sont très différentes (voir l'encadré 2). C'est la raison pour laquelle elles peuvent produire des résultats différents, quoique complémentaires.

Encadré 1 : Types d'infractions

L'ESG de 1999 a permis de mesurer la fréquence de la victimisation au regard de huit types d'infractions selon les définitions de ces crimes contenues dans le *Code criminel*. L'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait sont classés comme des crimes avec violence. Ces trois infractions, en plus du vol de biens personnels, constituent la catégorie des crimes contre la personne. Les quatre autres infractions sont considérées comme des crimes contre les ménages. Dans le cas des crimes contre la personne, la victime est un particulier, tandis que dans le cas des crimes contre les ménages, ce sont normalement tous les membres du ménage qui sont les victimes. Les taux des infractions contre la personne sont donc calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus, alors que les taux d'infractions contre les ménages sont calculés pour 1 000 ménages.

Les incidents comprenant plus d'un type d'infractions, par exemple, un vol qualifié avec voies de fait, sont classés en fonction de l'infraction la plus grave. La hiérarchie des infractions, de la plus grave à la moins grave, est la suivante : agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction, vol de véhicule à moteur/de pièces, vol de biens personnels, vol de biens du ménage et vandalisme. Les incidents sont classés d'après les réponses des répondants à une série de questions. Par exemple, quelqu'un a-t-il menacé de vous blesser physiquement d'une façon quelconque? De quelle façon vous a-t-on menacé(e)?

Catégorie de crime	Infraction	Description
Crimes contre la personne	Vol de biens personnels	Vol ou tentative de vol de biens personnels comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, un sac à main ou un portefeuille. (Contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime.)
	Crimes avec violence Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, faire l'objet d'attouchements sexuels non désirés, être empoigné(e) ou caressé(e) contre son gré.
	Vol qualifié	Vol ou tentative de vol lorsque le contrevenant est armé ou lorsqu'il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.
	Voies de fait	Une attaque (victime frappée, giflée, empoignée, envoyée par terre ou battue), une menace de préjudice physique proférée face à face ou un incident dans lequel une arme est présente.
Crimes contre les ménages	Introduction par effraction	Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre édifice sur le terrain de la victime.
	Vol de véhicule à moteur/de pièces	Vol ou tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule ou de parties d'un véhicule à moteur.
	Vol de biens du ménages	Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage comme de la boisson, des bicyclettes, des appareils électroniques, des outils ou des appareils ménagers.
	Vandalisme	Endommagement intentionnel de biens personnel ou appartenant au ménage.

Le programme DUC tient compte des crimes signalés à la police. Bon nombre de facteurs peuvent influencer sur le taux de criminalité déclaré par la police, notamment la volonté du public de signaler les crimes à la police; la déclaration des incidents par la police au programme DUC; et les modifications aux lois, aux politiques ou aux pratiques de mise en application. À titre d'exemple, lorsque les victimes ne signalent pas les incidents à la police, ces incidents ne sont pas inclus dans les statistiques officielles de la criminalité. De même, les incidents signalés à la police, mais qui sont jugés non fondés à la suite d'une enquête policière, sont également exclus des statistiques officielles de la criminalité.

Les enquêtes sur la victimisation constituent une façon d'estimer l'étendue de la criminalité non signalée. Étant donné qu'on interroge, dans le cadre de l'ESG, un échantillon de la population au sujet de ses expériences personnelles en matière de criminalité, on saisit des renseignements sur les crimes qui ont été signalés à la police aussi bien que ceux qui ne l'ont pas été.

Le nombre de crimes non signalés peut être important. Par exemple, l'ESG de 1999 a permis d'estimer que 78 % des agressions sexuelles et 67 % des vols de biens du ménage n'ont pas été signalés à la police. Par conséquent, les enquêtes sur la victimisation produisent habituellement des taux de victimisation sensiblement plus élevés que les statistiques déclarées par la police.

Les enquêtes sur la victimisation ont toutefois des limites. D'une part, elles supposent que les répondants décriront les incidents avec précision. En outre, elles visent seulement certains crimes. Elles ne saisissent pas d'information sur les crimes qui ne font aucune victime manifeste (p. ex. la prostitution et la conduite avec facultés affaiblies) et sur ceux où la victime est une entreprise ou une école, est décédée (comme dans le cas des homicides) ou est un enfant (dans le cas de l'ESG, toute personne de moins de 15 ans).

Encadré 2 : Comparaison entre l'ESG et le programme DUC

Caractéristiques de l'enquête	Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation	Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)
Type d'enquête et couverture	Échantillon (en 1999) d'environ 26,000 personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces	Recensement de tous les incidents déclarés par tous les services policiers au Canada
Données chronologiques	1988, 1993 et 1999	Disponibles continuellement depuis 1962
Source d'information	Déclaration personnelle d'incidents de victimisation, peu importe qu'ils aient ou non été signalés à la police.	Incidents criminels signalés à la police et enregistrés par celle-ci
Champ de l'enquête	Huit catégories d'infractions criminelles	Plus de 100 catégories d'infractions criminelles
Comparabilité des catégories d'infraction	Agression sexuelle	Comparable à l'agression sexuelle pour le programme DUC
	Vol qualifié	Pas comparable. Le programme DUC inclut les vols qualifiés d'entreprises et d'établissements financiers
	Voies de fait	Comparable à l'ensemble des voies de fait pour le programme DUC
	Introduction par effraction	Comparable à l'introduction par effraction dans un domicile pour le programme DUC
	Vol de biens personnels Vol de biens du ménage	Pas comparable. Dans le programme DUC, on ne fait pas la distinction entre le vol de biens personnels et le vol de biens du ménage
	Vol de véhicule à moteur/de pièces	Comparable au programme DUC lorsque le vol de pièces de véhicule à moteur est supprimé des données de l'ESG
	Vandalisme	Pas comparable. Le programme DUC comprend la catégorie « Méfaits » qui inclut une plus vaste gamme d'infractions
Sources d'erreur	Erreurs d'échantillonnage (c.-à-d. les écarts entre les valeurs estimées pour l'échantillon et les valeurs réelles pour la population) Erreurs non dues à l'échantillonnage (p. ex. l'incapacité des répondants de se rappeler ou de décrire les incidents avec précision, refus des répondants de déclarer les incidents, erreurs de codage et le traitement des données)	Taux de déclaration du public à la police Pouvoir discrétionnaire de la police, changements des politiques et pratiques en ce qui a trait à la saisie de tous les incidents déclarés

Changements dans la victimisation³

Selon les résultats de l'Enquête sociale générale, 25 % des Canadiens de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces ont indiqué qu'ils avaient été victimes d'un ou de plusieurs crimes en 1999⁴. Cette proportion était semblable à celle de 23 % enregistrée en 1993. En 1993 et aussi en 1999, environ 50 % des incidents concernaient des crimes contre la personne, c'est-à-dire des vols de biens personnels, des agressions sexuelles, des vols qualifiés et des voies de fait. La proportion des incidents de crimes contre les ménages (introductions par effraction, vols de véhicule à moteur/de pièces, vols de biens du ménage et vandalisme) s'est établie à 35 %, alors que les autres 15 % des incidents n'ont pu être classés ni comme des crimes contre la personne ni comme des crimes contre les ménages.

Encadré 3 : Exclusion des incidents de violence conjugale

L'Enquête sur la victimisation de 1999 comprenait une série spéciale de questions visant à mesurer les agressions sexuelles et les voies de fait aux mains d'un conjoint/partenaire actuel ou d'un ex-conjoint/partenaire. Ces questions avaient pour objet d'obtenir une idée globale de ces types d'agressions plutôt que de saisir des renseignements particuliers sur chaque incident. Par exemple, on a demandé aux victimes de violence conjugale combien de fois elles avaient été agressées au cours des 12 mois précédents. On leur a également demandé si elles avaient déjà été blessées lors de ces incidents. Si une personne déclarait avoir été victime dans deux incidents et avoir reçu des blessures, il ne serait pas possible de déterminer si elle avait reçu des blessures lors d'un seul ou des deux incidents. Par conséquent, on ne dispose pas de renseignements détaillés sur chaque incident de violence conjugale, y compris l'endroit de l'incident, la présence d'une arme, et la déclaration à la police, et ces renseignements ne peuvent être inclus dans une analyse de ce genre d'information. Il faut également exclure les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints afin de faire des comparaisons entre les données des enquêtes de 1993 et 1999. Tout au long du présent *Juristat*, il est indiqué dans les tableaux et les figures si les données comprennent ou non les incidents de violence conjugale.

Les vols de biens personnels et les vols de biens du ménage augmentent en 1999

Le taux de victimisation des personnes a augmenté en 1999. Ce taux, qui était de 157 incidents pour 1 000 habitants, a connu une hausse de 17 % par rapport à la proportion comparable observée en 1993 (134 incidents pour 1 000 habitants). Cette augmentation était en grande partie attribuable à une hausse de 44 % du taux de vol de biens personnels, qui est passé de 52 incidents pour 1 000 habitants en 1993 à 75 incidents pour 1 000 habitants en 1999 (voir la figure 1). Les taux de l'agression sexuelle, du vol qualifié et des voies de fait n'ont pas beaucoup changé par rapport à 1993.

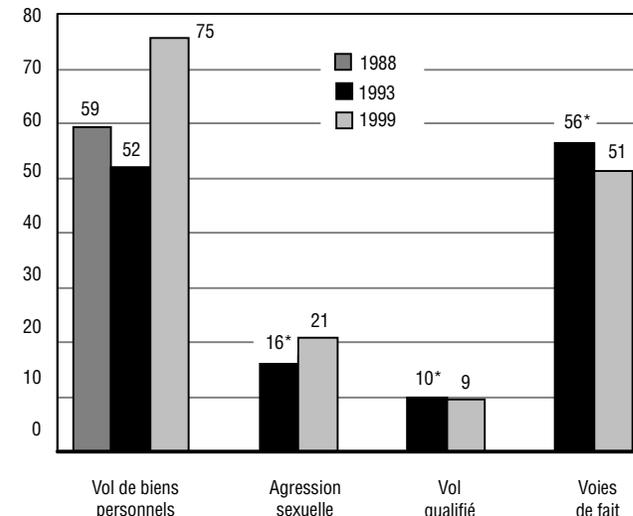
Parallèlement aux crimes contre la personne, l'enquête de 1999 a permis de constater une augmentation du taux de victimisation des ménages. En 1999, ce taux a grimpé de 13 %, passant de 193 incidents pour 1 000 ménages en 1993 à 218 incidents pour 1 000 ménages en 1999. Toutefois, le taux de 1999 était presque le même que le taux de 1988 (216). Le vol de biens du ménage était le seul crime ayant connu un changement important de son taux, qui a augmenté de 29 %, passant de 48 incidents

Figure 1



Le taux de vol de biens personnels était plus élevé en 1999¹

Taux pour 1 000 habitants de 15 ans et plus



* La différence entre ce chiffre et ceux de 1999 n'est pas significative sur le plan statistique.

¹ Sont exclus les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Les données de 1993 sont fondées sur la définition révisée des voies de fait. Il n'existe pas de données comparables sur les crimes avec violence pour 1988.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1988, 1993 et 1999.

pour 1 000 ménages en 1993 à 62 incidents pour 1 000 ménages en 1999 (voir la figure 2). Pour les trois autres types de crimes contre les ménages, les taux sont demeurés relativement stables; ils étaient de 48 incidents pour 1 000 ménages pour l'introduction par effraction, de 41 incidents pour 1 000 ménages pour le vol de véhicule à moteur/de pièces et de 66 incidents pour 1 000 ménages pour le vandalisme.

Comparaison des changements des taux de victimisation aux tendances des données déclarées par la police

Les données policières du programme DUC indiquent que le taux de criminalité est à la baisse. En 1999, le taux global de criminalité a chuté de 5 %, représentant la huitième baisse annuelle consécutive. Entre 1993 et 1999, le taux de crimes contre les biens a chuté de 23 %, alors que le taux de crimes contre la personne a accusé la moitié de cette baisse (-12 %). Ces constatations sont-elles semblables aux résultats de l'ESG de 1999?

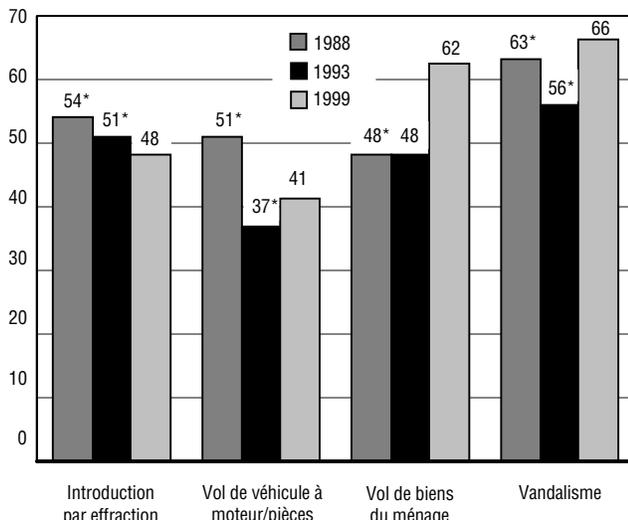
³ Afin d'assurer la comparabilité entre les données de l'ESG de 1999 et celles de 1993, l'analyse dans la présente section exclut les incidents de violence familiale, et les données de 1993 ont été révisées pour tenir compte de la nouvelle définition des voies de fait.

⁴ Pour faciliter la présentation, l'ESG de 1999 sera citée comme si elle s'appliquait uniquement à l'année au cours de laquelle elle a été effectuée. En réalité, les interviews se sont déroulées de février 1999 à décembre 1999 et les répondants devaient faire état de leurs expériences de victimisation survenues au cours des 12 mois précédents, ce qui signifie que les incidents auraient pu avoir lieu en tout en temps au cours de la période de février 1998 à décembre 1999.

Figure 2

Le taux de vol de biens du ménage augmente en 1999

Taux pour 1 000 ménages



* La différence entre ce chiffre et ceux de 1999 n'est pas significative sur le plan statistique.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1988, 1993 et 1999.

Il est très difficile de faire des comparaisons directes entre les résultats du programme DUC et ceux de l'ESG en raison des nombreuses différences entre ces deux enquêtes (voir l'encadré 2). On peut comparer les taux pour les quatre catégories d'infractions dont la définition est semblable (agression sexuelle, voies de fait, introduction par effraction et vol de véhicule à moteur) et examiner les taux de l'ESG pour les incidents les plus graves, qui sont le plus susceptibles d'être venus à l'attention de la police. Dans le cas des infractions avec violence (agression sexuelle et voies de fait), les incidents les plus graves mesurés par l'ESG incluraient ceux commis à l'aide d'une arme à feu, ceux où la victime a dû s'absenter du travail ou passer du temps au lit, ceux où la victime a été blessée et ceux qui ont été signalés à la police. Dans le cas des infractions sans violence (introduction par effraction et vol de véhicule à moteur), les incidents les plus graves comprendraient ceux dont la valeur des biens volés/ endommagés s'est élevée à 1 000 \$ ou plus et ceux qui ont été signalés à la police.

Entre 1993 et 1999, les taux du programme DUC pour les quatre infractions — agression sexuelle, voies de fait, introduction par effraction dans une résidence et vol de véhicule à moteur — ont affiché un recul. Dans le cas des incidents les plus graves mesurés par l'ESG, le taux de l'agression sexuelle est demeuré inchangé entre 1993 et 1999; les taux de voies de fait et d'introduction par effraction ont connu une baisse; et le taux du vol de véhicule à moteur a accusé une hausse. Toutefois, tous ces changements des taux de l'ESG ne sont pas significatifs au point de vue statistique. Autrement dit, même si les données de l'ESG semblent indiquer que les taux de victimisation ont varié entre 1993 et 1999, ces différences pourraient être attribuables à des erreurs d'échantillonnage.

Victimisation à l'échelle du Canada en 1999⁵

Lorsqu'on inclut les incidents de violence conjugale, les résultats de l'ESG indiquent que 26 % de la population a été victimisée au moins une fois en 1999. On a dénombré, au total, 4,5 millions d'incidents de crimes contre la personne, ce qui donne un taux de 186 incidents pour 1 000 habitants (voir le tableau 1). Il y a eu 2,7 millions d'incidents de crimes contre les ménages, ce qui correspond à un taux de 218 incidents pour 1 000 ménages.

Les taux sont plus élevés dans les provinces de l'Ouest

Par le passé, les données déclarées par la police ont indiqué que le taux global de criminalité est plus faible dans l'est du Canada (provinces de l'Atlantique, Québec, et Ontario) que dans l'Ouest. Si l'on se fonde sur les résultats de l'ESG, cette tendance se reflète dans les taux de victimisation provinciaux. En 1999, les taux de victimisation pour les infractions contre les ménages étaient plus élevés dans les provinces à l'ouest de la limite de l'Ontario et du Manitoba (voir le tableau 1). Les infractions contre la personne étaient un peu différentes, les taux les plus élevés étant observés dans les deux provinces les plus à l'ouest, suivies de l'Île-du-Prince-Édouard.

Terre-Neuve a enregistré le taux le plus faible de victimisation des personnes en 1999, soit 142 incidents pour 1 000 habitants de 15 ans et plus, tandis que la Colombie-Britannique a enregistré le taux le plus élevé, à 273⁶. Le plus faible taux de victimisation des ménages appartenait à l'Île-du-Prince-Édouard, soit 134 incidents pour 1 000 ménages, et le taux le plus élevé, à la Colombie-Britannique qui comptait 319 incidents.

Les taux de victimisation, tant des personnes que des ménages, étaient considérablement plus élevés en Colombie-Britannique que dans les provinces qui affichaient les taux les deuxièmes plus élevés. Le taux de victimisation des personnes de la Colombie-Britannique était de 33 % plus élevé qu'en Alberta et le taux de victimisation des ménages, de 23 % plus élevé qu'en Saskatchewan. Cette différence est en grande partie attribuable aux taux plus élevés enregistrés pour le vol de biens personnels et de biens du ménage en Colombie-Britannique. Sans ces deux catégories d'infractions, le taux de victimisation des personnes dans cette province est de 16 % supérieur au taux suivant et le taux de victimisation du ménage est de 11 % supérieur.

Les villes de l'Ouest affichent des taux de victimisation plus élevés

Les villes de l'Ouest avaient aussi tendance à afficher des taux de victimisation plus élevés que celles de l'est. En 1999, parmi les RMR⁷, Regina a enregistré le taux le plus élevé à la fois pour les crimes contre la personne (274 pour 1 000 habitants) et pour

⁵ En raison de la plus petite taille des échantillons, il est impossible d'analyser les données des cycles précédents de l'ESG aux échelles provinciale et municipale (RMR). Comme ces données sont indisponibles, cette section ne porte que sur les données de 1999.

⁶ Tout au long de ce Juristat, les taux reposent sur la population pertinente à l'étude, par exemple, en l'occurrence, la population de 15 ans et plus à Terre-Neuve et en Colombie-Britannique.

⁷ Une RMR est une région ayant un important noyau urbanisé (comptant au moins 100 000 habitants) et comprend les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social.

Encadré 4 : Comment interpréter les données de l'Enquête sociale générale

Les résultats de l'Enquête sociale générale sont des estimations fondées sur des données recueillies auprès d'un échantillon de la population. Chaque personne qui a répondu à l'ESG de 1999 représente environ 1 000 personnes dans la population canadienne. Des résultats quelque peu différents auraient pu être obtenus si toute la population avait participé à l'enquête. La différence entre l'estimation obtenue d'un échantillon et l'estimation fondée sur l'ensemble de la population est appelée erreur d'échantillonnage de l'estimation.

L'une des mesures de l'erreur d'échantillonnage est le coefficient de variation (CV). Le CV fournit une indication du degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si une estimation est de 1 000 incidents avec un CV de 4 %, la valeur réelle se situe vraisemblablement entre 960 et 1 040 (c.-à-d. $1\,000 \pm 4\%$). Dans le présent *Juristat*, toute estimation avec un CV de plus de 33,3 % est jugée trop peu fiable pour être publiée, et le signe conventionnel « -- » est utilisé dans les tableaux de données pour l'indiquer. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, le signe conventionnel « † » est utilisé. Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

Les estimations produites à partir de plus petits échantillons ont normalement des erreurs d'échantillonnage plus élevées. L'erreur d'échantillonnage pour la même mesure (p. ex. crainte des actes criminels) sera probablement plus petite en 1999 qu'en 1993 en raison de la plus grande taille de l'échantillon en 1999. Les estimations pour les provinces comportent normalement des erreurs d'échantillonnage plus élevées que celles pour l'ensemble du Canada.

Un deuxième type d'erreur qui se produit tant dans les recensements que dans les enquêtes par échantillonnage est l'erreur non due à l'échantillonnage. Ce genre d'erreur inclut les erreurs attribuables à la couverture (p. ex. l'ESG a dû exclure les ménages n'ayant pas de téléphone même si la population cible comprenait tous les ménages), au traitement (p. ex. les erreurs introduites pendant la saisie et le traitement des résultats de l'ESG) et à la non-réponse (le répondant choisi ne répond pas à certaines questions ou à toutes les questions). Il est difficile d'établir l'étendue de ces erreurs. Toutefois, pour l'ESG, on a fait de grands efforts pour minimiser les erreurs non dues à l'échantillonnage.

les crimes contre les ménages (382 pour 1 000 ménages) (voir le tableau 2). Vancouver se situait au second rang dans les deux catégories; ses taux étaient de 271 pour 1 000 habitants dans le cas des crimes contre la personne et de 360 pour 1 000 ménages pour les crimes contre les ménages. Le taux le plus faible de crimes contre la personne a été observé pour Toronto (171 pour 1 000 habitants). Toronto et Saint John affichaient tous les deux le taux le plus faible de crimes contre les ménages (182 pour 1 000 ménages). Ces constatations étaient semblables à celles des données déclarées par la police — c'est-à-dire que les villes qui affichent des taux de victimisation élevés ont tendance à avoir des taux de criminalité élevés déclarés par la police.

Risques de victimisation des personnes⁸

Un certain nombre de facteurs ont été associés au risque de victimisation personnelle⁹. Ces facteurs comprennent le sexe,

l'âge, l'état matrimonial, l'activité principale, le nombre d'activités en soirée, le revenu du ménage et l'emplacement de la résidence de la victime.

Dans l'ensemble, les femmes et les hommes font face à des risques semblables

Dans l'ensemble, il y a très peu de différence entre les femmes et les hommes pour ce qui est du risque d'être victime d'un acte criminel. En 1999, le taux de victimisation des personnes était de 189 pour 1 000 femmes et 183 pour 1 000 hommes (voir le tableau 3). Toutefois, les agressions sexuelles étaient plus susceptibles d'être perpétrées contre les femmes (33 pour 1 000 femmes et 8 pour 1 000 hommes), alors que les hommes signalaient des taux de voies de fait (92 pour les hommes contre 70 pour les femmes) et de vol qualifié (12 pour les hommes contre 7 pour les femmes) plus élevés que les femmes. Le taux de vol de biens personnels ne variait pas beaucoup en fonction du sexe. Les femmes et les hommes affichaient également des taux de crimes avec violence semblables.

Les personnes jeunes affichent des taux plus élevés

Le risque de victimisation des personnes diminue avec l'âge. En 1999, les personnes de 15 à 24 ans ont enregistré le taux de victimisation le plus élevé, soit 405 incidents pour 1 000 habitants dans ce groupe d'âge. Ce taux était de 1,5 fois plus élevé que le taux le deuxième plus élevé signalé chez les 25 à 34 ans. Le taux de victimisation le plus faible a été enregistré chez les personnes de 65 ans et plus, soit 27 incidents pour 1 000 habitants dans ce groupe d'âge. Les résultats étaient les mêmes pour toutes les catégories de crimes contre la personne, en particulier pour les infractions avec violence. Les personnes de 15 à 24 ans étaient 21 fois plus susceptibles d'être victimes d'un crime avec violence et neuf fois plus susceptibles d'être victimes d'un vol de biens personnels que les personnes faisant partie du groupe des 65 ans et plus.

Les risques sont plus élevés pour les célibataires et les personnes divorcées/séparées

Un examen des risques fondé sur l'état matrimonial indique que les célibataires ont les taux de victimisation des personnes les plus élevés. Le taux global pour les personnes qui n'ont jamais été mariées était de 347 pour 1 000 habitants en 1999, soit plus de cinq fois le taux pour les personnes veuves (69 pour 1 000) et près du double du taux pour la population en général (186 pour 1 000 habitants). Les personnes séparées ou divorcées (276 pour 1 000) ont enregistré le taux le deuxième plus élevé de victimisation des personnes. Les personnes vivant en union libre affichaient un taux de victimisation personnelle plus du double de celui des personnes mariées (245 contre 104 pour 1 000). Ces tendances se maintenaient assez uniformément dans toutes les catégories d'infractions.

⁸ *Lorsqu'on analyse les caractéristiques sociales et démographiques associées à la victimisation personnelle en général, il importe d'examiner les taux globaux de victimisation personnelle, y compris la violence conjugale. Comme on l'a déjà mentionné, les données des enquêtes de 1993 et 1999 ne sont pas strictement comparables en raison du changement dans la façon de mesurer la violence conjugale. Par conséquent, dans cette section, on n'examine que les données de 1999, y compris les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.*

⁹ *Chaque facteur est analysé individuellement. Il est probable qu'il existe des interrelations entre les facteurs, par exemple l'âge et l'état matrimonial. Toutefois, cette publication a pour objet de fournir un aperçu général, descriptif.*

Si les célibataires ont des taux globaux plus élevés, c'est sans doute relié au fait que les jeunes personnes, qui affichent des taux de victimisation élevés, ont tendance à être célibataires. Lorsqu'on élimine les effets de l'âge, les personnes séparées/divorcées sont plus alors susceptibles d'afficher des taux de victimisation plus élevés. Par exemple, pour les personnes de 25 à 34 ans, le taux de victimisation des personnes séparées/divorcées était plus élevé que celui des célibataires.

Les étudiants affichent des taux de victimisation des personnes plus élevés

L'ESG a demandé aux répondants de désigner leur principale activité au cours des 12 derniers mois. Les activités mentionnées comprenaient les suivantes : travailler à un emploi rémunéré ou à son propre compte, chercher un emploi rémunéré, être aux études, s'occuper d'enfants, faire du travail de maison et être à la retraite. Les étudiants (384 pour 1 000 habitants) et les personnes à la recherche d'un emploi (327 par 1 000 habitants) avaient les taux les plus élevés de victimisation des personnes en 1999. Les personnes retraitées ont enregistré le taux global le plus faible, à 35 pour 1 000. Ces résultats variaient quelque peu selon le type d'infraction. Par exemple, les personnes à la recherche d'un emploi affichaient des taux de voies de fait plus élevés que les étudiants.

Dans ce cas également, il y a un lien entre l'âge d'une personne et son activité principale. La majorité des jeunes personnes, par exemple, sont des étudiants ou sont à la recherche d'un emploi. Toutefois, les résultats étaient plutôt semblables à l'intérieur des catégories d'âge.

La participation à un plus grand nombre d'activités à l'extérieur pendant la soirée accroît le risque

Les personnes qui s'adonnent souvent à des activités à l'extérieur du domicile pendant la soirée sont plus à risque d'être victimisées. Les activités en soirée incluent le travail, la fréquentation des bars et les visites à des amis, et elles sont souvent reliées au revenu, à l'état matrimonial et à l'âge de la personne. En 1999, les personnes participant à au moins 30 activités en soirée par mois affichaient le taux global de victimisation le plus élevé, soit de 305 pour 1 000 habitants¹⁰. Ce taux était de quatre fois le taux enregistré par les personnes qui participaient à moins de 10 activités par mois (75 pour 1 000). Ce profil était le même pour tous les groupes d'âge. Les taux de tous les types d'infractions contre la personne (vol de biens personnels, agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait) augmentaient parallèlement au nombre d'activités en soirée. Lorsqu'une personne s'adonne à des activités à l'extérieur du domicile, elle a plus de contacts personnels avec des étrangers et elle court un plus grand risque d'être victimisée.

Le risque de victimisation avec violence est plus élevé lorsque le revenu du ménage est faible

Un revenu du ménage faible est associé à un plus grand risque de victimisation avec violence mais un risque moindre de vol de biens personnels. En 1999, les personnes dont le revenu du ménage appartenait à la catégorie la plus faible (moins de 15 000 \$) affichaient un taux de crimes avec violence de 192 pour 1 000 habitants, ou près du double du taux des personnes dans les autres catégories de revenu. D'autre part, les personnes

ayant un revenu du ménage de 60 000 \$ et plus avaient le taux le plus élevé de vols de biens personnels (88 incidents pour 1 000 habitants), suivies des personnes dont le revenu du ménage se situait entre 40 000 \$ et 59 999 \$. Il est probable qu'un revenu du ménage plus élevé signifie qu'une personne a davantage d'effets personnels de valeur comme de l'argent comptant, des cartes de crédit, des vêtements et des bijoux, et elle représente donc une cible plus attrayante pour le vol.

Les taux de victimisation des personnes sont plus élevés dans les régions urbaines que dans les régions rurales

Les personnes vivant en milieu urbain déclarent des taux de victimisation plus élevés que les personnes vivant en milieu rural¹¹, ce qui est conforme aux résultats de recherches antérieures. Les résidents urbains ont enregistré un taux global de victimisation des personnes de plus de 40 % plus élevé que celui des résidents ruraux (199 contre 138 pour 1 000).

Profil des incidents de crimes avec violence¹²

L'ESG examine la fréquence de la violence au regard de trois crimes — agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait. Elle fournit des éléments d'information, comme la présence d'une arme et les blessures à la victime, qui aident à comprendre la nature de ces crimes.

Aucune arme n'était présente dans la plupart des crimes avec violence

Les données déclarées par la police provenant du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2) montrent que, dans une majorité d'affaires violentes (environ 68 % en 1999), aucune arme n'est présente¹³. L'ESG de 1999 a produit des résultats semblables. Dans cette enquête, les victimes de crimes avec violence ont répondu que, dans 72 % des incidents, l'accusé n'avait pas d'arme (voir le tableau 4). Des armes étaient beaucoup plus susceptibles d'être présentes dans le cas des vols qualifiés (40 % des incidents) que dans celui des voies de fait ou des agressions sexuelles. Des couteaux étaient présents dans deux fois plus d'incidents avec violence comparativement à des armes à feu (6 % contre 3 %). Dans 13 % des incidents, il y avait d'autres armes, y compris des barres, des bâtons, des pierres et des bouteilles.

¹⁰ Comme une personne peut participer à plus d'une activité par soirée, par exemple se rendre au restaurant puis au cinéma, il est possible de participer à plus de 30 activités par mois.

¹¹ L'ESG utilise plusieurs caractéristiques pour définir les régions urbaines et les régions rurales, mais, en gros, une région urbaine compte au moins 1 000 habitants et a une densité de population d'au moins 400 personnes par kilomètre carré.

¹² En raison de la petite taille des échantillons des cycles antérieurs de l'ESG, il n'est pas possible de faire une ventilation détaillée selon les crimes avec violence. Par conséquent, cette section n'inclut aucune comparaison avec les données de 1993. Cette section exclut aussi les incidents de violence conjugale car l'information sur chaque incident n'est pas disponible.

¹³ Le programme DUC2 fournit des renseignements détaillés sur les incidents criminels déclarés à la police. Les données de 1999 reposent sur un échantillon de 164 services policiers représentant 46 % du volume national de la criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Encadré 5 : Caractère saisonnier de la criminalité

En 1999, un plus grand nombre d'actes criminels ont été commis pendant l'été (juin, juillet et août) qu'à tout autre moment de l'année. Trente pour cent des incidents ont eu lieu en été, alors qu'il y en a eu environ un cinquième du total pendant chacune des autres saisons.

Les résultats étaient assez semblables pour les huit types de crimes. Le vol de biens personnels était quelque peu une exception, les crimes étant tout aussi susceptibles de se produire pendant l'automne que pendant l'été. En outre, les vols de véhicules à moteur/de pièces étaient le plus souvent commis au printemps et à l'été. Le vol de biens du ménage, en particulier, affichait une forte variation, allant de 15 % des incidents en hiver à 39 % des incidents à l'été.

Il n'est peut être pas étonnant que la plupart des actes criminels soient commis pendant l'été, si l'on tient compte du fait qu'à ce moment de l'année les gens sont en vacances, ils participent à un plus grand nombre d'activités en soirée à l'extérieur et ils laissent peut-être davantage de biens personnels sans supervision à l'extérieur de la maison (p. ex. des outils, des meubles de parterre, des bicyclettes), ce qui accroît le risque de victimisation.

Incidents de victimisation selon la saison, 1999¹

	Total des incidents		Été (juin à août)	Automne (sept. à nov.)	Hiver (déc. à février)	Printemps (mars à mai)	Ne sait pas/ Non précisé
	(en milliers)	%					
Tous les incidents	6 460	100	30	23	21	22	5
Total des crimes contre la personne	3 804	100	29	24	22	20	5
Vol de biens personnels	1 831	100	27	26	21	22	4†
Total des crimes avec violence	1 974	100	30	21	24	19	6
Agression sexuelle	499	100	26	21	23	19	10†
Vol qualifié	228	100	30†	--	28†	17†	--
Voies de fait	1 246	100	32	22	23	19	4†
Total des crimes contre les ménages	2 656	100	31	22	19	24	4
Introduction par effraction	587	100	32	21	20	24	--
Vol de véhicule à moteur/pièces	501	100	25	23	22	26	--
Vol de biens du ménage	760	100	39	21	15	23	--
Vandalisme	808	100	28	23	19	23	6†

*Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
-- nombres infimes
¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.*

Près d'une victime sur cinq d'un crime avec violence subit des blessures physiques

Compte tenu de la faible présence d'armes dans la perpétration des crimes avec violence, il n'est peut-être pas étonnant que, selon l'ESG, une minorité des victimes de crimes avec violence subissent des blessures physiques. En 1999, dans 18 % des incidents comportant de la violence, les victimes ont été blessées. Cette proportion était semblable pour les hommes et les femmes. Les vols qualifiés et les voies de fait avaient le même pourcentage d'incidents qui se sont soldés par une blessure (22 %).

Les drogues/l'alcool jouent souvent un rôle dans les incidents avec violence

Les victimes de crimes avec violence ont souvent l'impression que l'incident était lié à une consommation de drogue ou d'alcool par l'agresseur. En 1999, dans la moitié des incidents de crimes avec violence, la victime a affirmé que l'incident était lié à la consommation d'alcool ou de drogue par l'accusé seulement (43 %) ou par l'accusé et elle-même (7 %). Ce résultat était semblable pour les trois infractions avec violence.

La violence peut perturber l'activité principale de la victime

De nombreuses victimes de crimes avec violence éprouvent de la difficulté à se livrer à leur activité principale à la suite de

l'incident. En 1999, près du quart des victimes ont vu leur activité principale perturbée¹⁴ pendant la plus grande partie de la journée pour des motifs variant de la nécessité d'obtenir des soins médicaux à la visite aux agents d'assurance. La proportion pour les victimes d'un vol qualifié était la plus élevée, leur principale activité étant perturbée dans près du tiers des incidents. Parmi les victimes qui ont déclaré une perturbation de leur activité principale, 41 % ont affirmé que ce n'était que pour cette journée. Toutefois, 40 % en ont subi les effets pendant deux à sept jours et 8 %, pendant huit à quatorze jours.

Les victimes discutent souvent de leur expérience avec des amis et leur famille

Les victimes de crimes avec violence se tournent souvent vers des amis ou des voisins, des membres de la famille ou des collègues de travail pour parler de leur expérience. En 1999, les victimes de crimes avec violence ont parlé à leurs amis ou voisins dans 72 % des incidents, suivis des membres de la famille (62 %) et des collègues de travail (44 %). Cette tendance était constante pour tous les types de crimes avec violence, quoiqu'une plus faible proportion de victimes d'agression sexuelle aient discuté de l'incident. Avant de signaler l'incident à l'ESG, environ 7 % des victimes de crimes avec violence n'en avaient parlé à

¹⁴ Cette question n'a pas été posée aux personnes retraitées, souffrant d'une maladie à long terme ou bénéficiant d'un congé de maternité ou de paternité.

Encadré 6 : Lieu des incidents de victimisation

En 1999, près de 50 % des incidents de victimisation sont survenus à l'intérieur ou aux alentours de la résidence de la victime ou d'une autre résidence privée, tandis que 29 % se sont déroulés dans un établissement commercial ou public comme un restaurant, une école, un édifice à bureaux, ou un centre commercial. Les incidents survenus dans un lieu public, notamment dans les terrains de stationnement, les transports en commun, les rues et les aires ouvertes représentaient 23 %.

Les résultats ont varié selon le type de crime. Mis à part le vol qualifié, les crimes contre la personne avaient tendance à se produire dans un lieu commercial ou un établissement public. Les vols qualifiés étaient plus susceptibles d'être commis dans un lieu public. Par définition, tous les incidents d'introduction par effraction se sont déroulés à l'intérieur de la résidence de la victime. Les trois autres crimes contre les ménages étaient normalement commis aux alentours de la résidence de la victime, bien que plus du tiers des vols de véhicule à moteur/ de pièces aient effectivement été perpétrés dans la rue ou dans un endroit public.

Lieu des incidents de victimisation, 1999¹

	Total des incidents	À l'intérieur de la résidence de la victime	Aux alentours de la résidence de la victime	Dans une autre résidence privée	Établissements commerciaux ou publics	Rue ou autre endroit public	Ne sait pas/ Non précisé	
	(en milliers)	%	% des incidents					
Tous les incidents	6 460	100	16	27	5	29	23	1†
Total des crimes contre la personne	3 804	100	9	14	6	44	24	1†
Vol de biens personnels	1 831	100	8	21	4†	45	22	--
Total des crimes avec violence	1 974	100	11	8	9	43	26	2†
Agression sexuelle	499	100	13†	--	19	46	12†	8†
Vol qualifié	228	100	--	--	--	20†	50	-
Voies de fait	1 246	100	10	10	6†	46	28	--
Total des crimes contre les ménages	2 656	100	26	44	3†	7	20	--
Introduction par effraction	587	100	100	-	-	-	-	-
Vol de véhicule à moteur/pièces	501	100	--	51	--	7†	35	--
Vol de biens du ménage	760	100	6†	65	4†	12	13	--
Vandalisme	808	100	5†	53	3†	7†	31	--

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

- néant ou zéro
-- nombres infimes

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

personne, y compris la police. La proportion s'appliquant aux victimes d'agression sexuelle était particulièrement élevée, soit de 13 %.

L'auteur du crime est souvent une personne de sexe masculin seule connue de la victime

En 1999, le suspect a agi seul dans la plupart des incidents de crimes avec violence. Cette constatation est particulièrement vraie dans le cas des voies de fait (83 % des incidents) et des agressions sexuelles (81 %). Les vols qualifiés, comptant pour 49 % des incidents, étaient plus susceptibles d'impliquer des auteurs multiples (voir le tableau 5).

Dans les crimes où le suspect a agi seul, l'accusé était habituellement de sexe masculin. En 1999, près de sept crimes avec violence sur dix impliquant un seul accusé avait un auteur masculin. Les agressions sexuelles étaient plus susceptibles d'avoir un accusé de sexe masculin (92 % des incidents) que les voies de fait (60 % des incidents). L'agresseur était normalement jeune, 42 % des crimes avec violence ayant été perpétrés par des personnes qui sont jugées avoir entre 18 et 34 ans. Même si cette constatation s'applique aux trois crimes avec violence, le pourcentage était beaucoup plus élevé pour les vols qualifiés, dont 69 % impliquaient une personne du groupe des 18 à 34 ans.

Les données policières montrent systématiquement que la majorité des crimes avec violence sont commis par une personne connue de la victime. Par exemple, les données de 1999 tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire révèlent que dans 26 % des incidents de crimes avec violence, l'agresseur était un membre de la famille de la victime et, dans 38 % des cas, une connaissance. Pour 30 % des victimes, l'auteur était un étranger. Les résultats de l'ESG de 1999 étaient semblables en ce que le suspect était connu de la victime dans la majorité des incidents impliquant un seul auteur, c'est-à-dire qu'il s'agissait soit d'un membre de la famille (37 % des incidents), soit d'un ami/d'une connaissance/d'une autre personne (36 %). Dans juste un peu plus du quart des incidents, la victime ne connaissait pas le suspect. Dans les incidents où il y avait un seul auteur, la majorité des agressions sexuelles ont été commises par un ami/une connaissance/une autre personne, près de la moitié des voies de fait ont été perpétrées par un membre de la famille, mais la majorité des vols qualifiés ont été commis par un étranger.

Risque de victimisation des ménages

Différents facteurs sont reliés au risque de victimisation des ménages. Ces facteurs comprennent l'emplacement de la résidence (milieu urbain ou rural), le revenu du ménage, la taille

du ménage (nombre de personnes vivant dans la résidence), le type de résidence et le fait d'être propriétaire ou locataire de son logement. Les constatations de l'ESG de 1999 et de l'ESG de 1993 sont très semblables.

Les ménages dans les secteurs urbains sont plus à risque d'être victimisés

Les taux de victimisation des ménages étaient plus élevés dans les secteurs urbains. En 1999, le taux global de victimisation des ménages était de 232 pour 1 000 ménages dans les secteurs urbains comparativement à 164 pour 1 000 ménages dans les secteurs ruraux (voir le tableau 6). Cette tendance était constante pour les quatre types d'infractions.

Un revenu du ménage plus élevé est associé à des taux de victimisation des ménages plus élevés

Les taux de victimisation des ménages augmentent avec le revenu des ménages. En 1999, le taux global de victimisation des ménages était de 183 pour les ménages ayant des revenus de moins de 15 000 \$. Ce taux se situait à 279 pour les ménages ayant des revenus de 60 000 \$ ou plus. Cette tendance était assez semblable pour trois des quatre catégories d'infractions. Une exception était l'introduction par effraction — le taux le plus élevé a été enregistré dans la catégorie du revenu supérieur, mais toutes les autres catégories de revenus ont affiché des taux de victimisation semblables. Comme il a déjà été mentionné, dans le cas du vol de biens personnels, les ménages ayant des revenus plus élevés avaient probablement plus de biens — plus de voitures, plus de bicyclettes, plus de matériel électronique, qui sont une cible attrayante pour les vols ou le vandalisme.

Les taux sont plus élevés dans les ménages plus nombreux

Les ménages qui comptent plus d'occupants ont des taux de victimisation plus élevés. À 276 pour 1 000 ménages en 1999, le taux de victimisation des ménages comptant quatre occupants ou plus était de 1,5 fois plus élevé que celui des ménages comptant un seul occupant. Ici encore, l'introduction par effraction se distinguait des trois autres infractions contre les ménages, les ménages de trois plutôt que de quatre occupants ou plus affichant le taux de victimisation le plus élevé. Les ménages qui comptent plus d'occupants ont probablement plus de biens, ce qui accroît le risque de victimisation. Le risque d'une introduction par effraction peut être atténué par le fait que dans les ménages plus nombreux (quatre personnes ou plus), il est plus probable que quelqu'un soit à la maison, ce qui décourage les introductions par effraction.

Les maisons jumelées, les maisons en rangée et les duplex sont plus à risque

Les taux de victimisation des ménages varient selon le type de maison. En 1999, les personnes habitant des maisons jumelées, des maisons en rangée ou des duplex ont présenté les taux de victimisation des ménages les plus élevés, soit 278 pour 1 000 ménages. Les taux les plus faibles ont été enregistrés pour les personnes habitant dans des appartements (212 pour 1 000 ménages) et pour celles qui habitaient dans des maisons individuelles (218). Cette tendance était semblable pour les quatre crimes contre les ménages. Elle s'appliquait également quel que soit le revenu du ménage. Par exemple, dans les

ménages ayant un revenu entre 40 000 \$ et 59 999 \$, les taux étaient plus élevés pour les maisons jumelées, les maisons en rangée et les duplex que pour les maisons individuelles ou les appartements.

Les locataires sont plus à risque que les propriétaires

Le taux de victimisation des ménages est plus élevé pour les locataires que pour les propriétaires. En 1999, le taux pour les locataires était de 250 pour 1 000 ménages, ou 18 % plus élevé que dans le cas des logements occupés par le propriétaire. Ce résultat était le même pour les quatre infractions, même si les taux de vandalisme étaient très semblables pour les locataires et pour les propriétaires. Les personnes qui ont des revenus plus élevés ont tendance à posséder plutôt qu'à louer leur logement. Il semble donc contradictoire que les ménages ayant des revenus plus élevés ont des taux de victimisation plus élevés, et pourtant les locataires et non les propriétaires affichent des taux plus élevés. Toutefois, à l'intérieur de chacune des cinq catégories de revenu, les taux de victimisation étaient toujours plus élevés pour les locataires que pour les propriétaires. L'utilisation de mesures de sécurité peut être un facteur qui intervient dans ce résultat. Par exemple, au cours des 12 mois précédents, un plus grand pourcentage de ménages occupés par le propriétaire avaient installé des dispositifs antivols (13 % contre 7 % des logements loués). Ce résultat s'appliquait à chaque catégorie de revenu.

Déclaration des actes criminels à la police¹⁵

Un des avantages des enquêtes sur la victimisation comme l'ESG est leur capacité de saisir le « chiffre noir » de la criminalité, c'est-à-dire les crimes qui ne sont pas signalés à la police. Un grand nombre de crimes ne sont pas signalés. Selon l'ESG de 1999, 59 % des incidents n'ont pas été signalés à la police, alors que 37 % l'ont été (voir le tableau 7)¹⁶. Lorsque les incidents étaient signalés, ils l'étaient par la victime dans plus de 70 % des cas. D'autres personnes signalant un incident de victimisation à la police comprenaient un ami, un membre de la famille ou un témoin du crime.

Dans la plupart des provinces, le pourcentage d'incidents signalés à la police se rapprochait de la moyenne de 37 %. Les chiffres variaient de 30 % à Terre-Neuve à 44 % au Manitoba. Dans le cas des 14 municipalités (RMR) pour lesquelles on dispose de données, le taux de déclaration à la police variait de 27 % des incidents à St. John's à 45 % des incidents à Winnipeg.

Les crimes contre les ménages sont signalés plus souvent

Certains types d'infractions sont signalés plus souvent que d'autres. En 1999, les agressions sexuelles affichaient le pourcentage le plus élevé des incidents non signalés à la police (78 %) alors que les introductions par effraction affichaient le pourcentage le plus faible d'incidents non déclarés à la police

¹⁵ Cette section ne comprend pas les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints car on ne dispose pas d'information sur chaque incident.

¹⁶ Dans 5 % des cas, on ne sait pas si les incidents ont été signalés.

(35 %). Dans l'ensemble, les crimes contre les ménages étaient signalés plus souvent que les crimes contre la personne. Cela résulte vraisemblablement en partie de la nécessité de déclarer à la police les crimes qui donnent lieu à une réclamation d'assurance.

Les jeunes victimes sont moins susceptibles de signaler des incidents de victimisation

Les taux de déclaration pour les quatre crimes contre la personne étaient très semblables pour les hommes et pour les femmes. Toutefois, les victimes qui étaient jeunes signalaient beaucoup moins de crimes contre la personne que les victimes plus âgées. Seulement 13 % des victimes de 15 à 24 ans ont signalé des crimes contre la personne à la police, comparativement à 26 % des victimes de 25 à 44 ans et 30 % des victimes de 45 ans et plus.

La valeur des biens volés/endommagés est liée à la déclaration

Si l'on tient compte du besoin de déclarer les crimes contre les biens à la police aux fins de l'assurance, les taux de déclaration des introductions par effraction et des trois infractions de vol (biens personnels, biens du ménage et véhicules à moteur/de pièces) semblent faibles. L'une des raisons tient à la valeur relativement faible des biens qui ont été volés ou endommagés pendant l'incident. Le taux de déclaration à la police augmentait parallèlement à l'augmentation du coût total occasionné par l'incident. Par exemple, pour ces quatre types d'infractions, lorsque la valeur du bien volé/endommagé se chiffrait entre 1 \$ et 100 \$, 14 % des incidents étaient signalés; lorsque la valeur était de 200 \$ à 499 \$, 43 % des incidents étaient signalés; et lorsque la valeur était de 1 000 \$ ou plus, 85 % des incidents étaient signalés. En 1999, toutefois, plus des deux tiers (68 %) des incidents où l'infraction la plus grave était l'introduction par effraction ou le vol se traduisaient par un coût total pour la victime de moins de 500 \$.

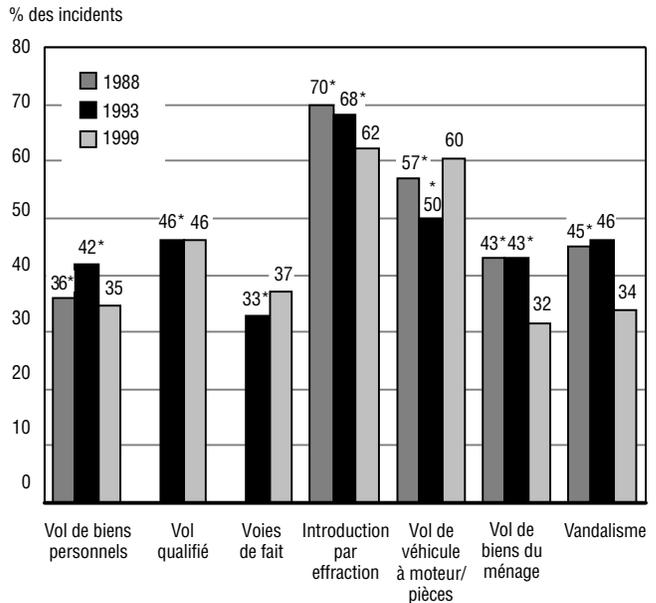
La déclaration à la police est en recul

Moins d'incidents sont déclarés à la police aujourd'hui que par le passé. Si l'on se fonde sur les huit infractions étudiées dans le cadre de l'ESG, la déclaration à la police a chuté de 42 % des incidents en 1993 à 37 % en 1999. La proportion comparable pour 1988 n'est pas disponible. Entre 1993 et 1999, la déclaration des introductions par effraction, des vols de biens personnels, des vols de biens du ménage et du vandalisme semblait avoir reculé, alors que la déclaration des vols de véhicules à moteur/de pièces semblait être à la hausse (principalement en raison de la déclaration de vols de pièces de véhicules à moteur) (voir la figure 3). Seule la baisse de la déclaration d'incidents de vandalisme était significative au point de vue statistique. Toutefois, lorsque les résultats pour les vols de biens personnels et de biens du ménage sont combinés, on remarque également un important fléchissement du taux de déclaration de 43 % des incidents en 1993 à 34 % en 1999.

En 1999, les taux de déclaration des introductions par effraction, des vols de biens du ménage et du vandalisme semblaient avoir reculé par rapport à 1988. Ces différences, toutefois, ne sont pas significatives au point de vue statistique.

Figure 3

Un moins grand nombre d'incidents sont signalés à la police¹



* La différence entre ce chiffre et ceux de 1999 n'est pas significative sur le plan statistique.

¹ Sont exclus les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Les données de 1993 sont fondées sur la définition révisée des voies de fait. Pour l'agression sexuelle, les nombres sont infimes. Il n'existe pas de données comparables sur les crimes avec violence pour 1988.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1988, 1993 et 1999.

Une augmentation des montants déductibles indiqués dans les polices d'assurance pourrait être à la source du plus faible niveau de déclaration. Les données sur l'industrie de l'assurance indiquent qu'en 1994, le montant déductible dans la majorité (52 %) des polices pour propriétaires était de 200 \$. En 1988, pour la majorité des propriétaires (53 %), le montant déductible était de 500 \$¹⁷. En même temps, l'ESG indique qu'il y a eu une légère diminution de la valeur des biens volés/endommagés. Par exemple, comparativement à 1993, une proportion plus faible d'incidents de vols de biens personnels, d'introductions par effraction de vols de biens du ménage et de vandalisme étaient associés à une valeur totale d'au moins 1 000 \$ en 1999. De même, une proportion plus élevée d'incidents de vols de biens personnels, de vols de biens du ménage et de vandalisme étaient associés à une valeur totale de moins de 100 \$ en 1999. Le montant déductible pour la partie multirisque de l'assurance des véhicules à moteur a aussi augmenté entre 1994 et 1998. Toutefois, d'après les données de l'ESG, le coût total des vols de véhicules à moteur/de pièces aurait augmenté entre 1993 et 1999. Cela pourrait expliquer l'augmentation du niveau de déclaration des vols de véhicules à moteur/de pièces.

¹⁷ Cette information provient du Insurance Information Centre of Canada (IICC) Les compagnies membres de cet organisme représentent environ 64 % de l'industrie.

L'une des raisons courantes de non-déclaration était que « l'incident n'était pas suffisamment grave »

Diverses raisons incitent les gens à ne pas signaler des crimes à la police. Parmi les huit raisons possibles qui ont été proposées aux répondants, la plus souvent retenue était que « l'incident n'était pas suffisamment important »; elle a été mentionnée à l'égard de 59 % des incidents non déclarés en 1999 (voir la figure 4). Cette réponse était suivie de « la police n'aurait pu rien faire », dans 50 % des cas. Les répondants pouvaient choisir autant de raisons qu'ils le voulaient, mais lorsqu'on leur demandait quelle était la principale raison, les résultats étaient semblables. La plus fréquente était « incident pas suffisamment important » (36 % des incidents non signalés), suivi de « la police n'aurait pu rien faire », à 20 %, et « réglé d'une autre façon », à 16 %. La majorité des incidents (87 %) qui n'ont pas été signalés parce qu'ils n'étaient « pas suffisamment importants » étaient de nature moins grave — la victime n'a pas été blessée, elle n'a pas dû s'absenter du travail ou passer du temps au lit, aucune arme n'a été utilisée et la valeur des biens volés ou endommagés était inférieure à 1 000 \$. Pour les huit types de crimes, sauf les voies de fait, les victimes mentionnaient le plus souvent comme principale raison de ne pas déclarer l'incident que celui-ci « n'était pas suffisamment important ». Dans le cas des voies de fait, la principale raison la plus souvent mentionnée était que l'incident avait été « réglé d'une autre façon ».

Figure 4



¹ Les pourcentages dépassent 100 % en raison des réponses multiples. Sont exclus les incidents non classés selon les types de crime ainsi que les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

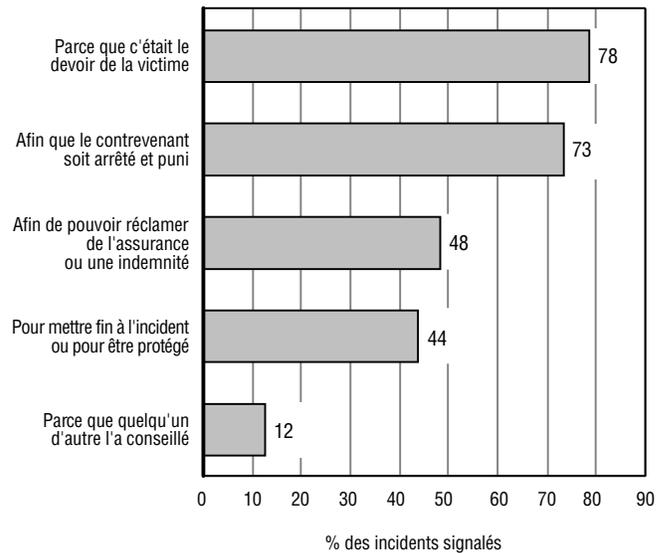
² Sont exclus les incidents d'agression sexuelle ou de voies de fait. Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Les victimes déclarent des incidents parce que « c'est leur devoir »

Lorsque les victimes décident de signaler les incidents à la police, leurs raisons varient. Parmi les cinq réponses possibles, la plus populaire, mentionnée huit fois sur dix en 1999, était « parce que c'était mon devoir » (voir la figure 5). Venaient ensuite « pour arrêter et punir le contrevenant », à 73 %, et « pour pouvoir réclamer de l'assurance ou une indemnité », à 48 %. De nouveau, les résultats étaient assez uniformes pour les huit crimes sauf un. Faisait exception l'agression sexuelle, où les victimes étaient plus susceptibles de répondre « pour mettre fin à l'incident ou pour être protégé(e) » comme la raison pour laquelle elles avaient signalé l'incident (85 % des incidents signalés).

Figure 5

Les victimes signalent l'incident parce que « c'est leur devoir »¹



¹ Les pourcentages dépassent 100 % en raison des réponses multiples. Sont exclus les incidents non classés selon les types de crime ainsi que les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Perceptions de la criminalité

La majorité des Canadiens croient que les niveaux de criminalité sont stables

Il est difficile de savoir quels facteurs influent sur les opinions d'une personne à l'égard du niveau de criminalité. Depuis huit ans, les membres du public entendent dire que les taux de criminalité déclarés par la police diminuent. Par ailleurs, ils entendent également aux nouvelles du soir le récit d'événements

assez rares mais très graves et ils ont peut-être même été victimes d'un crime. En 1999, la majorité des Canadiens (54 %) croyaient que le niveau de criminalité dans leur voisinage était demeuré stable au cours des cinq années précédentes, soit une proportion beaucoup plus élevée que celle enregistrée en 1993 (43 %) (voir le tableau 8). En outre, un moins grand nombre de personnes croyaient que la criminalité avait augmenté dans leur voisinage. En 1999, 29 % de la population estimait que la criminalité dans leur voisinage avait augmenté au cours des cinq années précédentes, soit une baisse par rapport aux 46 % enregistrés en 1993.

Les quatre provinces de l'Ouest, qui ont enregistré des taux de victimisation plus élevés en 1999, ont affiché des pourcentages plus élevés de la population qui estimait que la criminalité avait augmenté au cours des cinq dernières années. Plus de 37 % des habitants de la Colombie-Britannique croyaient que la criminalité avait progressé, et ils étaient suivis de 34 % des Manitobains. À l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, où les taux de victimisation étaient parmi les plus faibles, les pourcentages des habitants qui croyaient que la criminalité avait augmenté étaient également plus faibles, se chiffrant à 18 % et 21 % respectivement¹⁸.

Les gens continuent à croire que leur quartier est plus sécuritaire que d'autres

Même si l'opinion des Canadiens au sujet des tendances de la criminalité dans leur quartier a varié au fil du temps, ils demeurent fermement convaincus que la criminalité est moins répandue dans leur quartier qu'ailleurs. En 1999, 60 % des Canadiens estimaient que le niveau de criminalité dans leur quartier était plus faible que dans les autres régions du Canada et 28 %, qu'il était à peu près le même. Ces chiffres sont à peu près les mêmes que ceux qui ont été enregistrés lors des enquêtes de 1988 et 1993.

Plus que n'importe qui d'autre, les habitants de Terre-Neuve (88 % de la population) croyaient que le taux de criminalité dans leur quartier était plus faible qu'ailleurs au Canada. Les habitants de la Colombie-Britannique (11 %), suivis des habitants de l'Ontario (8 %), étaient les plus susceptibles de croire que le niveau de criminalité dans leurs quartiers était plus élevé.

Crainte suscitée par la criminalité

Les Canadiens se sentent plus en sécurité

L'ESG de 1999 comprenait plusieurs questions sur la sécurité personnelle des répondants. Les réponses révèlent qu'un important pourcentage de Canadiens sont satisfaits de leur sécurité face à la criminalité et que ce pourcentage augmente. En 1999, près des trois quarts de la population n'utilisaient pas les transports en public la nuit²⁰, mais parmi ceux qui les utilisaient, 54 % ont indiqué qu'ils n'étaient pas du tout inquiets lorsqu'ils attendaient ou utilisaient les transports en commun (voir le tableau 9). Ce pourcentage constituait une légère hausse par rapport aux 51 % enregistrés en 1993. Dans la plupart des cas, la peur de la criminalité n'a pas pour effet de réduire l'utilisation des transports en commun une fois la nuit tombée. Plus des trois quarts des personnes qui se sentaient inquiètes d'utiliser seules les transports en commun une fois la nuit tombée ont indiqué qu'elles ne les utiliseraient pas plus souvent même si elles se sentaient plus en sécurité face à la criminalité.

L'ESG de 1999 a révélé que trois Canadiens sur quatre marchent seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit. La vaste

¹⁸ L'Île-du-Prince-Édouard avait un taux assez élevé de victimisation des personnes, mais un faible taux de victimisation des ménages.

¹⁹ Fondé sur les groupes identifiés à l'article 718.2 du Code criminel.

²⁰ Cette proportion comprend près de 25 % de la population qui n'a pas accès aux transports en public.

Encadré 7 : Crimes motivés par la haine

Il s'agit de crimes motivés par la haine que ressent le contrevenant à l'égard d'une certaine caractéristique de la victime, par exemple sa race. Les crimes motivés par la haine comportent un élément de préjudice qui n'est pas présent dans d'autres types de crimes, étant donné qu'ils peuvent viser aussi bien un groupe qu'une seule victime (Roberts, 1995). Reconnaisant que les crimes motivés par la haine constituaient un problème au Canada, l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a ratifié, en 1998, une définition du crime motivé par la haine à adopter par tous les services de police. Cette définition précise qu'un tel crime est un crime motivé par la haine, non la vulnérabilité, qui est perpétré par haine à l'égard de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la langue, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge, d'un handicap mental ou physique, de l'orientation sexuelle ou d'un autre facteur semblable.

Au cours des dernières années, l'importance du problème a donné lieu à l'établissement d'unités de crimes motivés par la haine dans de nombreux services de police ainsi qu'à la collecte de données par des organismes privés comme B'nai Brith. Toutefois, bon nombre de crimes motivés par la haine ne sont jamais portés à l'attention de la police pour diverses raisons. Tout d'abord, les victimes peuvent craindre une nouvelle victimisation. En deuxième lieu, les victimes peuvent être réticentes à signaler l'incident en raison de la nature délicate de certains crimes motivés par la haine.

Les enquêtes sur la victimisation peuvent servir à examiner tant les incidents déclarés que non déclarés de crimes motivés par la haine ainsi qu'à établir la fréquence de ce facteur de motivation de la criminalité. L'ESG de 1999 a demandé à chaque victime si elle estimait que l'incident de victimisation devrait être considéré comme un crime motivé par la haine. Le cas échéant, on lui demandait de dégager le ou les facteurs de motivation, y compris la haine du contrevenant à l'égard de leur sexe, ethnie/race, religion, orientation sexuelle, âge, handicap, culture ou langue.

Les résultats indiquent que pour les huit types de crimes, 4 % des incidents ou environ 273 000 incidents étaient considérés par la victime comme un crime motivé par la haine¹⁹. Environ 6 % des incidents de crimes contre la personne et 2 % des incidents de crimes contre les ménages étaient motivés par la haine.

La raison la plus souvent mentionnée au regard de la haine du contrevenant concernait la race ou l'origine ethnique de la victime. Selon les victimes, 117 000 crimes motivés par la haine ou 43 % de ces crimes étaient dus à ce facteur. Les autres facteurs de motivation qui ont été cités étaient la haine à l'égard de la culture de la victime et la haine à l'égard du sexe de la victime, chacun représentant 18 % des incidents de crimes motivés par la haine.

majorité des personnes (88 %) se sentaient tout à fait en sécurité ou assez en sécurité lorsqu'elles le faisaient, ce qui correspond à une légère hausse par rapport aux 84 % enregistrés en 1993. Environ quatre personnes sur dix seulement ont dit qu'elles marcheraient seules plus souvent si elles se sentaient plus en sécurité²¹.

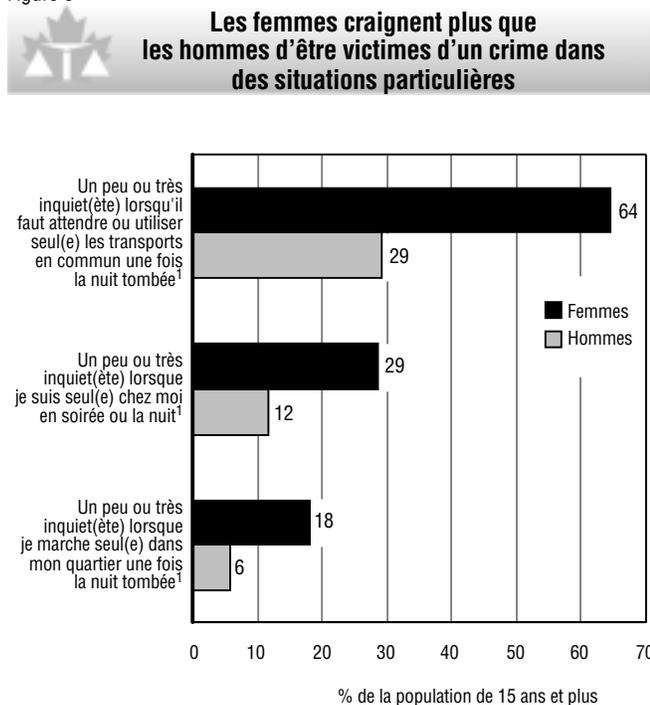
Pour certaines personnes, le fait d'être seules chez elles en soirée ou la nuit peut être inquiétant. En 1999, un cinquième de la population a signalé que cette situation l'inquiétait. Il s'agit d'une amélioration par rapport aux données de 1993 lorsque 24 % de la population avait répondu être très inquiète ou un peu inquiète.

Dans l'ensemble, 91 % des Canadiens se sont dit très satisfaits ou plutôt satisfaits de leur sécurité personnelle en 1999, soit une amélioration de cinq points de pourcentage par rapport à 1993.

Les femmes continuent de craindre la criminalité plus que les hommes

Les enquêtes passées sur la victimisation ont indiqué que les femmes étaient plus craintives face à la criminalité que les hommes. Les résultats de 1999 n'étaient guère différents²². Près des deux tiers (64 %) des femmes ont répondu qu'elles étaient un peu ou très inquiètes lorsqu'elles attendent ou utilisent seules les transports en commun après la tombée de la nuit, soit plus du double des hommes (29 %) (voir la figure 6). Vingt-neuf pour cent des femmes et 12 % des hommes ont déclaré se sentir un peu ou très inquiets lorsqu'ils sont seuls chez eux en soirée ou la nuit. En dernier lieu, près du cinquième des femmes (18 %) ont répondu qu'elles ne sentaient pas très en sécurité ou pas du

Figure 6



¹ Sont exclues les personnes qui ne se livrent pas à ces activités.
 Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

tout en sécurité lorsqu'elles marchaient seules dans leur voisinage une fois la nuit tombée, comparativement à 6 % des hommes. Ces différences sont assez importantes, compte tenu du fait que les femmes et les hommes affichent des taux semblables de victimisation personnelle. Il est intéressant de noter la similitude des réponses des hommes et des femmes lorsqu'on les a interrogés au sujet de leur niveau général de sécurité personnelle : 88 % des femmes et 93 % des hommes ont répondu qu'ils étaient plutôt ou très satisfaits, quoique moins de femmes que d'hommes ont déclaré être très satisfaits.

Les niveaux de crainte sont semblables à tous les âges

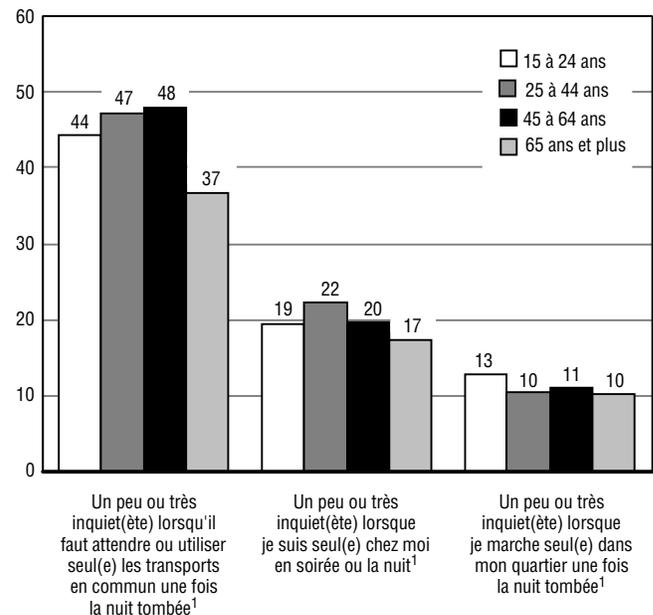
Certaines recherches laissent entendre que la crainte suscitée par la criminalité augmente avec l'âge, mais la tendance est plus prononcée lorsque les personnes sont interrogées au sujet de situations hypothétiques plutôt que réelles (Sacco, 1995). Selon les résultats de l'ESG de 1999, les niveaux de crainte étaient assez uniformes parmi les différents groupes d'âge lorsque les données reposaient uniquement sur les perceptions des personnes qui participaient aux diverses activités. Par exemple, chez les personnes de 65 ans et plus qui marchaient seules dans leur quartier après la tombée de la nuit, la proportion

²¹ La question n'a pas été posée aux répondants qui se sentaient déjà tout à fait en sécurité ou qui s'adonnaient quotidiennement à cette activité.
²² L'analyse repose sur les réponses des personnes qui s'adonnent aux activités, par exemple qui utilisent les transports en commun ou qui marchent seules après la tombée de la nuit.

Figure 7

La crainte d'être victime d'un crime est semblable pour tous les groupes d'âge

% de la population de 15 ans et plus



¹ Sont exclues les personnes qui ne se livrent pas à ces activités.
 Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

qui ne se sentait pas très en sécurité ou pas en sécurité du tout était semblable à celle des personnes faisant partie d'autres catégories d'âge (voir la figure 7).

Bien sûr, la peur peut influencer sur la décision de participer ou non à certaines activités. Toutefois, ce facteur semble moins important chez les personnes âgées. Lorsqu'on a demandé aux répondants de l'ESG de 1999 s'ils marcheraient seuls/marcheraient seuls plus souvent une fois la nuit tombée s'ils se sentaient plus en sécurité face à la criminalité, 26 % des personnes de 65 ans et plus ont répondu qu'elles le feraient. Cette proportion était beaucoup plus faible que celle des autres groupes d'âge (36 % des personnes de 45 à 64 ans, 41 % de celles qui avaient entre 25 et 44 ans et 44 % de celles qui avaient entre 15 et 24 ans). Une question semblable au sujet de l'utilisation des transports en commun seule la nuit a produit des résultats similaires.

En 1999, le groupe des 65 ans et plus a signalé le plus faible niveau de sécurité globale, 87 % de ses membres ayant déclaré être plutôt ou très satisfaits. À 93 %, le groupe le plus jeune était le plus satisfait, même s'il affichait les taux les plus élevés de victimisation personnelle.

Mesures de prévention de la criminalité

Les personnes peuvent adopter diverses mesures pour se protéger elles-mêmes et leurs biens de la criminalité. Selon l'ESG de 1999, les méthodes les plus courantes consistent à changer

ses habitudes ou à éviter certains endroits et d'installer des dispositifs de sécurité, ce qu'ont fait respectivement 27 % et 21 % des Canadiens au cours des 12 mois précédents (voir la figure 8). Les autres types d'activités, notamment suivre un cours d'autodéfense, se procurer un chien ou changer un numéro de téléphone n'ont pas été mentionnés aussi souvent.

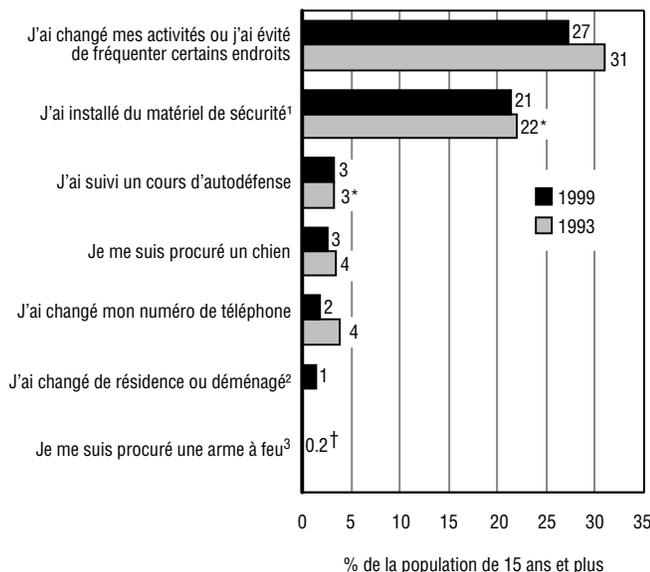
La prise de précautions avait légèrement reculé en 1999 par rapport à 1993²³. Il se pourrait que cette baisse soit attribuable au fait que les Canadiens se sentaient plus en sécurité en 1999, ou encore que le répondant avait pris ces précautions dans les 12 mois précédant l'enquête de 1999.

Les répondants à l'ESG de 1999 ont également été interrogés au sujet de cinq précautions qu'ils prennent généralement pour se sentir davantage en sécurité face à la criminalité. La mesure la plus courante, utilisée par 57 % de la population, consiste à verrouiller les portes lorsqu'ils sont seuls dans la voiture (voir la figure 9). Vérifier qu'aucun intrus ne se trouve à l'intérieur d'une voiture avant d'y monter vient au deuxième rang à 44 %, suivi de la détermination du trajet en fonction de la sécurité (42 %). Comparativement aux résultats de 1993, plus de personnes ont déclaré qu'elles verrouillaient les portes de leur voiture, mais moins qu'elles déterminaient leur trajet en fonction de leur sécurité ou qu'elles restaient chez elles le soir parce qu'elles avaient peur de sortir seules.

²³ Des données comparables n'étaient pas disponibles pour 1988.

Figure 8

Au cours des 12 mois précédents, beaucoup de Canadiens ont changé leurs activités ou évité certains endroits pour se protéger de la criminalité



† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 et 33,3.

* La différence entre ce chiffre et ceux de 1999 n'est pas significative sur le plan statistique.

¹ Comprend les nouvelles serrures et les dispositifs antivols.

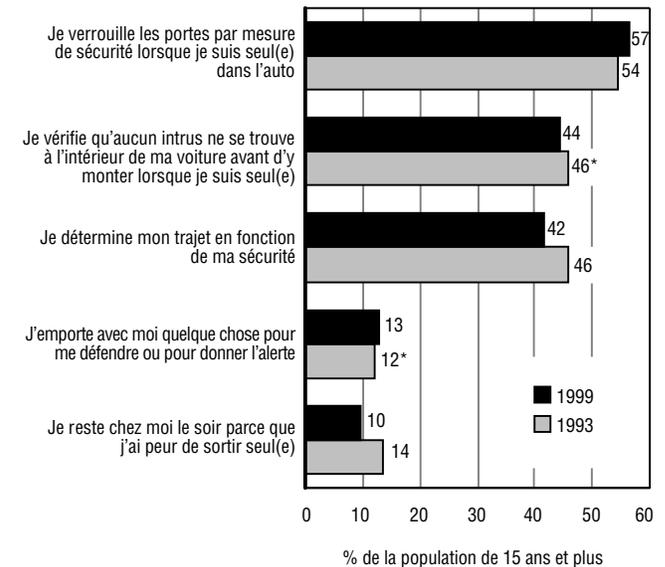
² Question non posée en 1993.

³ Nombre infime pour 1993.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1993 et 1999.

Figure 9

La majorité des Canadiens verrouillent systématiquement les portes de leur voiture pour se protéger de la criminalité¹



* La différence entre ce chiffre et ceux de 1999 n'est pas significative sur le plan statistique.

¹ On a demandé aux répondants les précautions qu'ils prennent systématiquement pour se sentir davantage en sécurité face à la criminalité. Les données de 1988 ne sont pas disponibles.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1993 et 1999.

Satisfaction à l'égard du système de justice

Les Canadiens sont assez satisfaits du travail exécuté par leur police locale. Toutefois, les perceptions pour les trois autres secteurs du système de justice — les tribunaux, le système carcéral et le système de libération conditionnelle — ne sont pas aussi favorables (voir le tableau 10). En 1999, la majorité des Canadiens estimaient que la police faisait un bon travail en ce qui a trait à l'accessibilité, à assurer la sécurité des citoyens, à faire respecter les lois et à informer le public sur la prévention des actes criminels. De plus, un peu moins la moitié de la population était d'avis que la police effectuait un bon travail lorsqu'il s'agissait de répondre rapidement aux appels. Moins de 10 % de la population estimait que la police faisait un mauvais travail dans n'importe quel de ces aspects du travail policier. En 1999, le niveau de satisfaction du public à l'égard de la police semblait légèrement plus élevée qu'en 1993 et essentiellement le même qu'en 1988.

En 1999, moins du quart de la population était d'avis que les tribunaux criminels faisaient un bon travail lorsqu'il s'agissait d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé, de rendre justice rapidement ou d'aider la victime. Quoique faibles, les données étaient légèrement plus élevées qu'en 1993. En 1999, les Canadiens ont accordé la meilleure évaluation aux tribunaux pour l'élément qui consiste à faire en sorte que l'accusé ait un procès juste, 41 % de la population estimant que les tribunaux faisaient un bon travail à cet égard. Toutefois, cette proportion constituait une diminution par rapport aux 46 % observés en 1993.

Pour la première fois en 1999, l'ESG a interrogé les répondants sur le système carcéral et le système de libération conditionnelle. Seulement un peu plus du quart (26 %) des Canadiens ont répondu que le système carcéral était efficace lorsqu'il s'agissait de surveiller et contrôler les prisonniers, tandis que seulement 14 % estimaient que le système était efficace lorsqu'il s'agissait d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois. Quant au système de libération conditionnelle, près de 15 % de la population a déclaré que le système était efficace lorsqu'il s'agissait de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver et de surveiller les personnes en liberté conditionnelle. Par comparaison aux réponses données à la question portant sur la performance de la police et des tribunaux, plus de personnes (environ 20 % de la population) n'avaient pas d'opinion concernant la performance du système carcéral ou du système de libération conditionnelle.

Méthodologie

En 1999, le cycle sur la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada a été effectué pour une troisième fois. Les cycles précédents ont été menés en 1988 et 1993. Comme dans le passé, les personnes de 15 ans et plus ont été interrogées au sujet de leurs expériences en matière de criminalité et de leurs opinions concernant le système de justice. L'ESG mesure la victimisation pour huit types de crimes, selon les définitions du *Code criminel*.

Échantillon

Les ménages dans les 10 provinces ont été choisis au moyen d'un système d'appel aléatoire. Lorsqu'un ménage était retenu,

une personne âgée de 15 ans ou plus était choisie au hasard pour répondre à l'enquête. Les ménages étaient exclus de l'enquête lorsqu'ils ne possédaient pas de téléphone. Les personnes vivant en institution ont également été exclues. Dans l'ensemble, environ 2 % de la population a été exclue. Ce pourcentage n'est pas assez élevé pour changer sensiblement les estimations.

La taille de l'échantillon en 1999 était d'environ 26 000 ménages, soit une augmentation considérable par rapport aux 10 000 ménages des deux cycles précédents.

Collecte des données

Les données ont été recueillies de février à décembre 1999. Un questionnaire standard a servi à recueillir l'information. Les interviews ont été effectuées au moyen d'un système d'interviews téléphoniques assistés par ordinateur (ITAO). L'interview durait généralement 30 minutes.

Taux de réponse

L'ESG de 1999, à l'instar des cycles précédents, a enregistré un taux de réponses passablement élevé — 81 % des répondants choisis ont répondu à l'enquête. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer et d'autres ne pouvaient être rejoints ou ne parlaient ni anglais ni français.

Limites des données

Il importe de mentionner que les données de l'ESG représentent des estimations. Elles reposent sur les renseignements recueillis auprès d'un échantillon de la population et, par conséquent, elles sont sujettes à l'erreur d'échantillonnage. Le présent *Juristat* utilise le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un CV élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle est trop peu fiable.

Références

Gartner, Rosemary et Anthony N. Doob. « Tendances en matière de victimisation criminelle : 1988 à 1993 » *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 14, n° 13, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 1994.

Roberts, Julian. *Les crimes motivés par la haine au Canada : Un préjudice disproportionné*, Ottawa, Recherche, Section de la statistique et de l'évaluation, Justice Canada, 1995.

Sacco, Vincent F. « La peur et la sécurité personnelle » *Juristat*, n° 85-002 au catalogue, vol. 15, n° 9, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 1995.

Statistique Canada, Division des statistiques sociales, du logement et des familles, 1993, *Enquête sociale générale, Tableaux sur la victimisation*, n° 12F0042XPF au catalogue, Ottawa, 1994.

Tremblay, Sylvain. « Statistiques de la criminalité au Canada, 1999 » *Juristat*, n° 85-002-XPF catalogue, vol. 20, n° 5, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, 2000.

Tableau 1

	Canada	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Nbre d'incidents (en milliers)											
Total des crimes contre la personne	4 522	63	22	116	87	1 048	1 531	146	148	474	888
Vol de biens personnels	1 831	26	--	44	30	417	637	45†	51	184	389
Total des crimes avec violence	2 691	36	14	72	57	631	894	101	97	290	498
Agression sexuelle	502	--	--	--	--	83	179	--	--	44†	131
Vol qualifié	228	--	--	--	--	--	84†	--	--	--	46†
Voies de fait	1 961	27	--	54	39	503	631	84	76	217	321
Nbre d'incidents (en milliers)											
Total des crimes contre les ménages	2 656	28	7†	76	48	625	874	107	106	260	525
Introduction par effraction	587	6†	--	19†	--	153	185	22†	24†	48†	117
Vol de véhicule à moteur/pièces	501	--	--	--	--	126	160	18†	23†	54	96
Vol de biens du ménage	760	9†	--	28	13†	164	254	29†	26†	65	169
Vandalisme	808	8†	--	17†	15†	182	275	37†	33†	93	143
Taux pour 1 000 habitants de 15 ans et plus											
Total des crimes contre la personne	186	142	200	153	144	177	167	164	188	205	273
Vol de biens personnels	75	60	--	58	49	70	69	50†	64	80	120
Total des crimes avec violence	111	82	132	95	94	106	97	114	124	126	153
Agression sexuelle	21	--	--	--	--	14	20	--	--	19†	40
Vol qualifié	9	--	--	--	--	--	9†	--	--	--	14†
Voies de fait	81	61	--	72	64	85	69	94	96	94	99
Taux pour 1 000 ménages											
Total des crimes contre les ménages	218	140	134†	200	159	204	194	236	259	228	319
Introduction par effraction	48	30†	--	50†	--	50	41	49†	58†	42†	71
Vol de véhicule à moteur/pièces	41	--	--	--	--	41	35	40†	56†	48	58
Vol de biens du ménage	62	44†	--	74	44†	53	56	65†	63†	57	103
Vandalisme	66	41†	--	45†	51†	59	61	82†	81†	81	87

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

-- nombres infimes

¹ Sont inclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 2



Taux de victimisation selon la région métropolitaine de recensement, 1999¹

RMR ²	Total des crimes contre la personne		Total des crimes contre les ménages	
	N ^{bre} d'incidents (en milliers)	Taux pour 1,000 habitants de 15 ans et plus	N ^{bre} d'incidents (en milliers)	Taux pour 1,000 ménages
St. John's	30	215	12†	184†
Halifax	67	234	38	263
Saint John	--	--	10†	182†
Chicoutimi-Jonquière	--	--	--	--
Québec	117	200	68†	224†
Sherbrooke	--	--	--	--
Trois-Rivières	--	--	--	--
Montréal	567	208	324	227
Ottawa-Hull	185	220	109	254
Oshawa	--	--	--	--
Toronto	637	171	318	182
Hamilton	131	239	67†	251†
St. Catharines-Niagara	--	--	--	--
Kitchener	--	--	--	--
London	77†	222†	36†	189†
Windsor	--	--	--	--
Sudbury	--	--	--	--
Thunder Bay	--	--	--	--
Winnipeg	108	203	76	277
Regina	42†	274†	30†	382†
Saskatoon	42†	238†	32†	354†
Calgary	176	236	96	268
Edmonton	148	200	96	265
Vancouver	450	271	294	360
Victoria	59	224	34†	234†

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

¹ Sont inclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

² Une région métropolitaine de recensement (RMR) désigne un important noyau urbain (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 3



Taux de victimisation des personnes, selon les caractéristiques de la victime, 1999¹

Caractéristiques de la victime	Total des crimes contre la personne	Vol de biens personnels	Crimes avec violence				Total des crimes contre la personne	Vol de biens personnels	Crimes avec violence			
			Total des crimes avec violence	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait			Total des crimes avec violence	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait
			N ^{bre} d'incidents (en milliers)				Taux pour 1 000 habitants de 15 ans et plus					
Total	4 522	1 831	2 691	502	228	1 961	186	75	111	21	9	81
Sexe												
Féminin	2 334	985	1 349	410	81†	858	189	80	109	33	7†	70
Masculin	2 188	845	1 343	92	147	1 103	183	71	112	8	12	92
Âge												
15 à 24 ans	1 661	620	1 041	248	130	662	405	151	254	61	32	161
25 à 34 ans	1 161	445	716	126	46†	544	262	101	162	28	10†	123
35 à 44 ans	891	370	520	74†	--	427	170	70	99	14†	--	81
45 à 54 ans	539	242	297	43†	--	230	128	58	71	10†	--	55
55 à 64 ans	173	97	76†	--	--	64†	64	36	28†	--	--	24†
65 ans et plus	97	56†	41†	--	--	--	27	16†	12†	--	--	--
État matrimonial												
Marié(e)	1 337	643	694	78†	--	587	104	50	54	6†	--	46
Vivant en union libre	503	169	333	--	--	266	245	83	163	--	--	130
Célibataire	2 114	810	1 303	291	165	846	347	133	214	48	27	139
Veuf ou veuve	91	50†	--	--	--	--	69	38†	--	--	--	--
Séparé(e) ou divorcé(e)	440	149	291	68†	--	211	276	93	182	43†	--	133
Ne sait pas/Non précisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Activité principale												
Occupé(e)	2 590	1 086	1 504	235	95	1 174	196	82	114	18	7	89
À la recherche du travail	147	--	118	--	--	79†	327	--	263	--	--	175†
Étudiant(e)	1 149	488	661	145	87	429	384	163	221	49	29	143
Travail ménager ²	309	94	216	58†	--	148	152	46	106	28†	--	73
Retraité(e)	134	73†	61†	--	--	46†	35	19†	16†	--	--	12†
Autre ³	113	33†	80†	--	--	49†	220	64†	157†	--	--	96†
Ne sait pas/Non précisé	80†	--	51†	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Activités en soirée (n^{bre} par mois)												
Moins de 10	416	155	261	42†	--	204	75	28	47	8†	--	37
10 à 19	664	304	360	61†	--	270	128	59	70	12†	--	52
20 à 29	898	382	516	92	44†	380	186	79	107	19	9†	79
30 et plus	2 542	988	1 554	307	141	1 105	305	119	187	37	17	133
Ne sait pas/Non précisé	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Revenu du ménage												
0 \$ à 14 999 \$	360	88	272	61†	--	181	254	62	192	43†	--	127
15 000 \$ à 29 999 \$	557	189	368	70†	--	279	194	66	128	24†	--	97
30 000 \$ à 39 999 \$	412	164	249	46†	--	189	174	69	105	20†	--	80
40 000 \$ à 59 999 \$	825	348	477	82†	--	361	199	84	115	20†	--	87
60 000 \$ et plus	1 226	559	667	92	60†	515	193	88	105	14	9†	81
Ne sait pas/Non précisé	1 141	484	658	151	71†	435	--	--	--	--	--	--
Région de résidence												
Urbaine	3 813	1 573	2 240	409	202	1 629	199	82	117	21	11	85
Rurale	709	257	451	94	--	332	138	50	88	18	--	65

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

- néant ou zéro

-- amount too small to be expressed

¹ Sont inclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

² Comprend le soin des enfants et les congés de maternité ou de paternité.

³ Comprend les congés de maladie de longue durée et le bénévolat.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 4

Profil des incidents de crime avec violence, 1999¹									
Caractéristiques des incidents	Total des crimes avec violence	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	Total des crimes avec violence	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	
Nbre d'incidents (en milliers)					% des incidents				
Total	1 974	499	228	1 246	100	100	100	100	
L'accusé avait ...²									
une arme à feu	67†	--	--	--	3†	--	--	--	--
un couteau	115	--	--	78†	6	--	--	6†	--
une autre arme	261	--	47†	213	13	--	20†	17	--
aucune arme	1 415	432	120	863	72	87	53	69	--
Ne sait pas/Non précisé	127	58†	--	--	6	12†	--	--	--
La victime a été blessée physiquement									
Oui	364	--	50†	277	18	--	22†	22	--
Non	1 553	408	178	967	79	82	78	78	--
Ne sait pas/Non précisé	57†	54†	-	--	3†	11†	-	--	--
Incident lié à la consommation d'alcool/de drogue par...									
l'accusé	854	212	102	540	43	42	45	43	--
la victime	--	--	-	--	--	--	-	--	--
l'accusé et la victime	140	--	--	96	7	--	--	8	--
ni l'accusé ni la victime	696	173	81†	442	35	35	35†	35	--
Ne sait pas/Non précisé	258	74†	--	153	13	15†	--	12	--
La victime a eu de la difficulté à exécuter son activité principale pour une journée ou plus³									
Oui	463	124	68†	271	24	26	31†	22	--
Non	1 365	291	144	930	71	60	66	76	--
Ne sait pas/Non précisé	89	68†	--	--	5	14†	--	--	--
La victime a parlé de l'incident avec ...²									
la police	354	--	64†	271	18	--	28†	22	--
la famille	1 223	207	172	844	62	41	76	68	--
un ami/voisin	1 421	302	191	928	72	61	84	74	--
un collègue de travail	875	132	94	649	44	26	41	52	--
un médecin ou infirmier	192	--	--	118	10	--	--	9	--
un avocat	91	--	--	72†	5	--	--	6†	--
un membre du clergé	55†	--	--	--	3†	--	--	--	--

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

- néant ou zéro

-- nombres infimes

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

² Les pourcentages excèdent 100 % en raison des réponses multiples.

³ Sont exclues les victimes qui étaient retraitées, en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité/paternité.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 5

Caractéristiques de l'incident	Nbre d'incidents (en milliers)				% des incidents			
	Total des crimes avec violence	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	Total des crimes avec violence	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait
Total	2 691	502	228	1 961	100	100	100	100
Nombre d'accusés								
Un	2 159	408	116	1 635	80	81	51	83
Plus d'un	442	--	112	301	16	--	49	15
Ne sait pas/Non précisé	90	66†	--	--	3	13†	--	--
Sexe de l'accusé²								
Masculin	1 451	374	97	979	67	92	84	60
Féminin	392	--	--	341	18	--	--	21
Ne sait pas/Non précisé	316	--	-	315	15	--	-	19
Âge de l'accusé²								
<12 ans	--	-	--	--	--	-	--	--
12 à 17 ans	183	--	--	147	8	--	--	9
18 à 34 ans	907	220	79†	608	42	54	69†	37
35 à 54 ans	603	117	--	463	28	29	--	28
55 ans et plus	117	43†	--	74†	5	11†	--	5†
Ne sait pas/Non précisé	337	--	-	332	16	--	-	20
Lien entre l'accusé et la victime²								
Famille	797	--	--	766	37	--	--	47
Ami/connaissance/autre	781	279	--	459	36	68	--	28
Étranger	572	107	59†	405	26	26	51†	25
Ne sait pas/Non précisé	--	--	-	--	--	--	-	--

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

- néant ou zéro

-- nombres infimes

¹ Sont inclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

² Fondé sur les incidents impliquant un seul accusé.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 6


Taux de victimisation des ménages, selon les caractéristiques du ménage, 1999

Caractéristiques du ménage	Total des crimes contre les ménages	Introduc-tion par effraction	Vol de véhicule à moteur/pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme	Total des crimes contre les ménages	Introduc-tion par effraction	Vol de véhicule à moteur/pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme
	N ^{bre} d'incidents (en milliers)					Taux pour 1 000 ménages				
Total	2 656	587	501	760	808	218	48	41	62	66
Région de résidence										
Urbaine	2 248	506	428	639	675	232	52	44	66	70
Rurale	408	81†	74†	121	133	164	32†	30†	49	53
Revenu du ménage										
0 \$ à 14 999 \$	196	57†	29†	61†	50†	183	53†	27†	57†	46†
15 000 \$ à 29 999 \$	373	88	61†	114	110	220	52	36†	67	65
30 000 \$ à 39 999 \$	309	62†	54†	100	92	245	50†	43†	79	73
40 000 \$ à 59 999 \$	500	102	104	148	146	247	50	51	73	72
60 000 \$ et plus	761	158	163	205	234	279	58	60	75	86
Ne sait pas/Non précisé	517	119	91	131	176					
Taille du ménage										
1 personne	575	144	100	159	172	176	44	31	49	53
2 personnes	795	177	150	222	245	190	42	36	53	59
3 personnes	504	119	97	136	152	269	64	52	73	81
4 personnes et plus	782	147	154	243	239	276	52	54	86	84
Type de résidence										
Maison individuelle	1 568	348	295	448	478	218	48	41	62	66
Maison jumelée, en rangée ou duplex	425	82†	93	113	138	278	53†	60	74	90
Appartement	580	140	103	168	170	212	51	38	61	62
Autre	56†	--	--	25†	--	256†	--	--	115†	--
Ne sait pas/Non précisé	26†	--	--	--	--					
Propriété de la résidence										
Propriétaire-occupant	1 647	344	312	465	527	212	44	40	60	68
Locataire	977	235	184	288	271	250	60	47	74	69
Ne sait pas/Non précisé	31†	--	--	--	--					

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

-- nombres infimes

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 7



	Total des incidents		Incidents signalés à la police ²		Incidents non signalés à la police		Ne sait pas/Non précisé	
	(en milliers)	(en milliers)	%	(en milliers)	%	(en milliers)	%	
Total	6 460	2 417	37	3 828	59	214	3	
Total des crimes contre la personne	3 804	1 236	32	2 411	63	157	4	
Vol de biens personnels	1 831	633	35	1 149	63	--	--	
Total des crimes avec violence	1 974	603	31	1 262	64	109	6	
Agression sexuelle	499	--	--	391	78	70†	14†	
Vol qualifié	228	105	46	116	51	--	--	
Voies de fait	1 246	460	37	754	61	--	--	
Total des crimes contre les ménages	2 656	1 181	44	1 417	53	57†	2†	
Introduction par effraction	587	365	62	206	35	--	--	
Vol de véhicule à moteur/pièces	501	303	60	187	37	--	--	
Vol de biens du ménage	760	240	32	506	67	--	--	
Vandalisme	808	273	34	518	64	--	--	

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

-- nombres infimes

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

² Inclut les incidents signalés par la victime ou par quelqu'un d'autre.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 8



	1988	1993	1999	1988	1993	1999
	Population de 15 ans et plus (en milliers)			% de la population de 15 ans et plus		
Total	20 194	21 644	24 260	100	100	100
Au cours des cinq dernières années, la criminalité dans votre voisinage a-t-elle...						
augmenté?	..	9 888	7 113	..	46	29
diminué?	..	799	1 414	..	4	6
demeuré la même?	..	9 297	13 202	..	43	54
Ne sait pas/Non précisé	..	1 660	2 531	..	8	10
Comparativement aux autres régions du Canada, la criminalité dans votre voisinage est-elle...						
plus élevée?	1 663	2 166	1 820	8	10	8
à peu près la même?	5 941	6 179	6 727	29	29	28
moins élevée?	11 445	12 370	14 440	57	57	60
Ne sait pas/Non précisé	1 146	929	1 273	6	4	5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

.. nombres indisponibles

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1988, 1993 et 1999.

Tableau 9


Sentiments de sécurité face à la criminalité pour la population de 15 ans et plus¹

	1993	1999	1993	1999
	Population de 15 ans et plus (en milliers)		% de la population de 15 ans et plus	
Total	21 644	24 260	100	100
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque que vous attendez ou utilisez les transports en commun une fois la nuit tombée?²				
Pas inquiet(ète) du tout	2 919	3 306	51	54
Un peu inquiet(ète)	2 074	2 390	36	39
Très inquiet(ète)	688	438	12	7
Ne sait pas/Non précisé	40†	42†	1†	1†
Total	5 720	6 176	100	100
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque que vous marchez seul(e) dans votre voisinage une fois la nuit tombée?²				
Tout à fait en sécurité	6 094	7 964	39	43
Assez en sécurité	7 079	8 322	45	45
Pas très en sécurité	1 585	1 627	10	9
Pas en sécurité du tout	538	412	3	2
Ne sait pas/Non précisé	331	63	2	--
Total	15 627	18 388	100	100
Comment vous sentez-vous face à la criminalité lorsque vous êtes seul(e) chez vous en soirée ou la nuit³				
Pas inquiet(ète) du tout	16 271	19 104	75	80
Un peu inquiet(ète)	4 390	4 374	20	18
Très inquiet(ète)	941	496	4	2
Ne sait pas/Non précisé	42†	44†	--	--
Total	21 644	24 018	100	100
De façon générale, êtes-vous satisfait(e) ou insatisfait(e) de votre sécurité personnelle face à la criminalité?				
Très satisfait(e)	8 739	10 678	40	44
Plutôt satisfait(e)	9 864	11 292	46	47
Plutôt insatisfait(e)	1 513	995	7	4
Très insatisfait(e)	825	449	4	2
Ne sait pas/Non précisé	703	847	3	3
Total	21 644	24 260	100	100

Note : † Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

-- nombres infimes

¹ Il n'existe pas de données comparables pour 1988.

² Fondé sur les réponses fournies par les personnes qui s'adonnent à ces activités.

³ Pour 1999 seulement, ces données excluent 1 % de la population environ qui n'est jamais seule à la maison.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1993 et 1999.

Tableau 10


Perceptions du système de justice pour la population de 15 et plus

	1993					1999				
	Total	Bon	Passable	Mauvais	Ne sait pas/ Non précisé	Total	Bon	Passable	Mauvais	Ne sait pas/ Non précisé
% de la population de 15 ans et plus										
À votre avis, le travail de votre police locale est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit...										
d'être accessible?	100	64	19	5	12	100	66	17	4	12
d'assurer la sécurité des citoyens?	100	58	29	7	6	100	62	26	5	6
de faire respecter la loi?	100	58	31	6	5	100	60	29	5	5
d'informer le public sur la prévention des actes criminels?	100	52	26	12	10	100	54	26	9	11
de répondre rapidement aux appels?	100	47	23	9	21	100	49	21	8	23
Le travail des tribunaux criminels est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit...										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	100	46	29	12	14	100	41	35	11	14
de déterminer ou non la culpabilité de l'accusé?	100	20	41	21	17	100	21	43	20	17
d'aider la victime?	100	12	31	42	14	100	15	33	35	16
de rendre justice rapidement?	100	10	30	50	11	100	13	35	41	11
Le système carcéral est-il bon, passable ou mauvais lorsqu'il s'agit...										
de surveiller et contrôler les prisonniers?	100	26	32	20	21
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois?	100	14	32	28	26
Le système de libération conditionnelle est-il bon, passable ou mauvais lorsqu'il s'agit de...										
mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	100	15	34	32	19
de surveiller les personnes en libération conditionnelle?	100	13	30	33	24

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

... nombres indisponibles

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1993 et 1999.

Tableau 11


Estimations de la population pour l'Enquête sociale générale de 1999¹

	Population de 15 ans et plus	Ménages
	Nbre en milliers	Nbre en milliers
Total	24 260	12 163
Provinces		
T.-N.	440	202
Î.-P.-É.	108	53
N.-É.	756	379
N.-B.	608	302
Qc	5 934	3 064
Ont.	9 176	4 513
Man.	888	454
Sask.	789	408
Alb.	2 310	1 143
C.-B.	3 253	1 645
Région urbaine/rurale		
Urbaine	19 134	9 675
Rurale	5 126	2 488
RMR		
St. John's	142	64
Halifax	286	144
Saint John	102	53
Québec	584	303
Montréal	2 721	1 428
Ottawa-Hull	841	430
Toronto	3 721	1 746
Hamilton	547	268
London	345	190
Winnipeg	533	274
Regina	154	79
Saskatoon	176	90
Calgary	744	359
Edmonton	738	365
Vancouver	1 656	817
Victoria	264	145
Revenu du ménage		
0 \$ à 14 999 \$	1 421	1 068
15 000 \$ à 29 999 \$	2 874	1 692
30 000 \$ à 39 999 \$	2 370	1 258
40 000 \$ à 59 999 \$	4 136	2 028
60 000 \$ et plus	6 349	2 724
Ne sait pas/Non précisé	7 111	3 394
Sexe		
Féminin	12 320	3 264
Masculin	11 940	4 185
Âge		
15 à 24 ans	4 103	1 875
25 à 34 ans	4 430	1 875
35 à 44 ans	5 253	2 838
45 à 54 ans	4 199	
55 à 64 ans	2 717	
65 ans et plus	3 558	
État matrimonial		
Marié(e)	12 821	
Vivant en union libre	2 048	
Célibataire	6 093	
Veuf ou veuve	1 326	
Séparé(e) ou divorcé(e)	1 596	
Ne sait pas/Non précisé	377	
Activité principale		
Occupé(e)	13 191	
À la recherche du travail	449	
Étudiant(e)	2 992	
Travail ménager	2 042	
Retraité(e)	3 790	
Autre	512	
Ne sait pas/Non précisé	1 284	
Activités en soirée (n^{bre} par mois)		
Moins de 10	5 571	
10 à 19	5 168	
20 à 29	4 827	
30 et plus	8 321	
Ne sait pas/Non précisé	372	
Total	12 163	
Provinces		
T.-N.	202	
Î.-P.-É.	53	
N.-É.	379	
N.-B.	302	
Qc	3 064	
Ont.	4 513	
Man.	454	
Sask.	408	
Alb.	1 143	
C.-B.	1 645	
Région urbaine/rurale		
Urbaine	9 675	
Rurale	2 488	
RMR		
St. John's	64	
Halifax	144	
Saint John	53	
Québec	303	
Montréal	1 428	
Ottawa-Hull	430	
Toronto	1 746	
Hamilton	268	
London	190	
Winnipeg	274	
Regina	79	
Saskatoon	90	
Calgary	359	
Edmonton	365	
Vancouver	817	
Victoria	145	
Revenu du ménage		
0 \$ à 14 999 \$	1 068	
15 000 \$ à 29 999 \$	1 692	
30 000 \$ à 39 999 \$	1 258	
40 000 \$ à 59 999 \$	2 028	
60 000 \$ et plus	2 724	
Ne sait pas/Non précisé	3 394	
Taille du ménage		
1 personne	3 264	
2 personnes	4 185	
3 personnes	1 875	
4 personnes et plus	2 838	
Type de logement		
Maison individuelle	7 198	
Maison jumelée, en rangée ou duplex	1 532	
Appartement	2 738	
Autre	217	
Ne sait pas/Non précisé	478	
Propriété de la résidence		
Propriétaire	7 756	
Locataire	3 912	
Ne sait pas/Non précisé	495	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Il s'agit des données qui ont servi à calculer les taux pour 1 000 personnes de 15 ans et plus ou pour 1 000 ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

1999

- Vol. 19 n° 1 Drogues illicites et criminalité au Canada
- Vol. 19 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 1997-1998
- Vol. 19 n° 3 Délinquants sexuels
- Vol. 19 n° 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1997-1998
- Vol. 19 n° 5 Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : Un profil instantané d'une journée
- Vol. 19 n° 6 Les refuges pour femmes violentées au Canada
- Vol. 19 n° 7 Le recueil de données sur la justice de 1997
- Vol. 19 n° 8 Mesures de rechange pour les jeunes au Canada
- Vol. 19 n° 9 Statistiques de la criminalité au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 10 L'homicide au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 11 La conduite avec facultés affaiblies au Canada - 1998
- Vol. 19 n° 12 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 19 n° 13 La criminalité de violence chez les jeunes

2000

- Vol. 20 n° 1 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1998-1999
- Vol. 20 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1998-1999
- Vol. 20 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 4 Le recueil de données sur la justice de 1998
- Vol. 20 n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 6 Mesures de rechange au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 7 Détermination de la peine de jeunes contrevenants au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 9 L'homicide au Canada, 1999